



**Association Départementale
des Infirmes Moteurs Cérébraux
de Haute-Savoie**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 23 mai 2023 au Lycée Charles Baudelaire

ADIMC 74 – ZA PARK NORD – Les Pléiades n° 21 – Route de la Bouvarde
74370 EPAGNY METZ-TESSY

☎ 04 57 98 20 20 ⓘ association@adimc74.org

Affiliée à Paralysie Cérébrale France



Rapport moral

Mesdames et Messieurs les adhérents, chers amis,

J'ai le plaisir de vous accueillir en ce mardi 23 mai 2023 au Lycée Charles Baudelaire et je remercie Mr Vernet, le proviseur du lycée et Mr Gonzalez, gestionnaire de nous accueillir pour la tenue de notre assemblée générale ordinaire.

Je suis très heureuse de vous présenter mon rapport moral marqué par un événement important pour notre Association.

- **Fusion-absorption de l'ADIMCP 38**

Comme vous le savez notre Association a décidé de fusionner avec l'ADIMCP 38 afin de renforcer notre impact et d'élargir nos missions sur l'Arc Alpin.

Cet engagement n'a pas été pris à la légère ; il est le fruit d'un long travail d'analyse minutieuse des avantages et inconvénients de ce rapprochement mené par les administrateurs des deux associations.

Après avoir pris en compte tous les éléments, nous avons conclu que la fusion est la meilleure option pour l'avenir de notre Association. Cette alliance nous permettra de renforcer nos capacités d'action et de diversifier nos activités pour mieux répondre aux besoins des personnes vivant avec une paralysie cérébrale ou un polyhandicap, de mieux promouvoir leurs droits et d'améliorer leur qualité de vie. L'ADIMCP 38 a confié la gestion de ses établissements isérois à deux mutuelles : la MFI-SSAM (établissement pour enfants) et Oxance (établissements pour adultes). Nous souhaitons poursuivre et renforcer le partenariat avec ces mutuelles.

Je tiens à remercier tous les administrateurs de l'ADIMC 74 pour leur soutien inconditionnel tout au long de ce processus de fusion et je suis reconnaissante envers les administrateurs de l'ADIMCP 38 pour leur engagement et leur coopération dans ce projet.

Je suis convaincue que notre Conseil d'Administration étendu aux Isérois sera en mesure de mener notre Association vers les objectifs ambitieux de notre nouveau projet associatif.

Les éléments juridiques (statuts et traité de fusion) de ce nouveau départ vous seront soumis lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui suit notre Assemblée Générale Ordinaire. Vous découvrirez également notre proposition de nouvelle identité.

Ce projet nous a mobilisé tout au long de cette année. Cependant nous avons poursuivi avec le même enthousiasme les différentes actions sur lesquelles nous avons travaillé.

- **Nouveaux locaux - travaux**

Après une dizaine d'années de recherche, nous avons installé notre siège en avril 2023 à Park Nord, à proximité de l'hôpital d'Annecy, sur la commune d'Epagny-Metz-Tessy.

Cet achat nous permettra, à terme, d'économiser le montant d'une location. Je remercie tous les salariés mobilisés pour ce déménagement.

Dans son rapport, notre Directeur Général vous développera l'avancée de la reconstruction du CEM Guillaume Belluard et le déplacement de l'ESAT avec la construction de locaux répondant mieux aux besoins des travailleurs. Je remercie les administrateurs qui, malgré une conjoncture peu favorable (hausse des coûts des matériaux, de l'énergie et des taux d'intérêts) s'engagent pour la poursuite des investissements immobiliers nécessaires pour de meilleures conditions d'accueil des personnes en situation de handicap et au travail des professionnels.

- **Séjour de la santé**

En dépit de notre mobilisation, certains salariés de l'ADIMC 74 sont toujours exclus du Séjour de la santé. Cela représente une injustice flagrante et nous continuons à nous battre pour que leur travail soit reconnu à leur juste valeur. J'ai personnellement rencontré à ce sujet les parlementaires locaux et les représentants de l'État.

- **Commission Éthique**

La commission éthique mise en place joue un rôle clé dans la supervision et la régulation de nos missions. Elle nous aide à identifier les questions sensibles et à évaluer les implications éthiques de nos décisions.

Je remercie les membres de cette commission pour leur contribution essentielle à l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement par leurs recommandations pratiques.

• **Paralysie Cérébrale France**

Nous avons participé au Congrès organisé par Paralysie Cérébrale France à Reims en octobre 2022. Ce fut un temps d'échange important qui nous a permis de réfléchir sur l'autodétermination, grâce aux interventions, entre autres, d'Hélène Geurts enseignante-chercheuse et de Julia Boivin, pour la formation d'Experts d'usage.

L'appartenance au réseau permet de partager nos expériences, nos innovations et de bénéficier d'expertises pour améliorer nos pratiques. Le groupe des présidents mis en place en 2022 y contribuera.

Paralysie Cérébrale France permet de faire entendre notre voix auprès des décideurs politiques et des autorités compétentes. Ensemble nous sommes plus forts et plus influents.

Je vous laisserai prendre connaissance du rapport écrit réalisé par Jacky Vagnoni, Président de Paralysie Cérébrale France, synthétisant les travaux réalisés par la Fédération.

• **Vie associative, évènements sportifs et culturels**

Pour notre association, il est primordial de vivre ensemble des moments privilégiés de rencontres, des évènements sportifs, culturels et festifs, occasions de montrer les capacités et les talents des personnes accompagnées :

- Journée des familles au Cercle de Voile de Sevrier en août 2022
- Concerts Zycomatic
- Participation à l'opération Steptember, en septembre 2022
- Fête de la pomme à Annecy-Novel, en novembre 2022.
- Trophée de l'Espoir aux Ménuires en février 2023
- Exposition à l'ESAAA, Ecole supérieure d'Arts Annecy Alpes des œuvres réalisées au Goéland et à l'Hérydan en mars 2023.

Par ailleurs nous avons candidaté pour participer à l'édition 2024 de l'évènement caritatif et sportif du Grand Bornand « Glisse en cœur ». Si notre candidature est retenue, les dons à recevoir contribueront à l'investissement des équipements sportifs inclus dans les travaux du CEM : gymnase et salle soft-play.

Cette aventure collective au bénéfice de nos proches (ski, bénévolat, recherche de dons) ne pourra se faire sans vous. Je compte sur vous pour être au rendez-vous le moment venu.

Je remercie l'ensemble des administrateurs pour leur assiduité et leur investissement au sein du Conseil d'Administration et du Bureau.

Je remercie vivement tous les bénévoles qui se mobilisent tout au long de l'année pour faire vivre toutes les commissions et qui sont actifs dans l'organisation de ces multiples évènements.

Plus de 2332 heures de bénévolat ont été comptabilisées. Pour ceux qui n'ont pas encore franchi le pas, n'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Ce rapport moral ne serait pas complet sans vous remercier vous les adhérents et donateurs qui malgré le contexte avez maintenu votre soutien à notre Association.

Je remercie François Revol, Directeur Général, les équipes de direction, les cadres du siège et l'ensemble du personnel pour leur professionnalisme, leur dévouement, leur engagement et la réactivité dont ils font preuve au quotidien, malgré les difficultés de recrutement que nous rencontrons.

Je tiens tout particulièrement à remercier très sincèrement l'ensemble de nos partenaires institutionnels : le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, l'ARS, l'Education Nationale et les partenaires privés pour leur écoute et leur soutien.

Je remercie l'ensemble des partenaires associatifs avec lesquels nous tissons régulièrement des liens privilégiés pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

Je tiens également à saluer l'engagement et la collaboration des familles qui ont soutenu nos efforts tout au long de l'année. Votre soutien est inestimable et nous sommes reconnaissants de votre dévouement.

Cependant, il est important de souligner que cette année encore, nous avons été confrontés à une crise des ressources humaines. Cette crise nous a empêché de fournir à chaque instant, à chaque personne accueillie dans notre Association l'accompagnement de qualité qu'elle est en droit de recevoir. Nous sommes conscients des impacts que cela a pu avoir sur les personnes que nous accompagnons et leur famille, et nous tenons à vous assurer que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour remédier à cette situation.

Nous remercions les familles de leur compréhension et nous continuerons à nous engager pour améliorer leur quotidien.

En conclusion, je tiens à remercier tous ceux qui ont soutenu notre Association et nos missions cette année. Nous sommes conscients des défis auxquels nous sommes confrontés, mais nous restons déterminés à offrir aux usagers la qualité de vie qu'ils méritent. Nous espérons que vous continuerez à nous soutenir dans nos efforts pour promouvoir l'inclusion et la participation des personnes handicapées dans la société. Encore une fois, merci à tous pour votre engagement envers notre Association et les bénéficiaires de nos établissements et services.

Je vous remercie tous chaleureusement d'être venus à notre assemblée générale.

Je vous invite à lire l'ensemble des rapports écrits : rapports des commissions et des directions des établissements et services, et donne la parole à M. François Revol pour le rapport de la direction générale.

Je vous remercie pour la confiance accordée.
Merci pour votre écoute.

Joëlle PETIT-ROULET
Présidente

Rapport Directeur Général

Bonjour à toutes et tous.

Merci madame la Présidente pour ce rapport qui témoigne, avec lucidité, de la richesse de l'actualité de notre Association mais aussi de l'importance des difficultés auxquelles nous sommes confrontés en raison, en particulier, des tensions majeures sur les ressources humaines.

Malencontreusement, le contexte dans lequel nous évoluons est aussi celui de l'inflation qui touche l'ensemble des secteurs d'activité.

Comme vous l'avez décrit, le maintien de la qualité des prestations proposées aux personnes accompagnées et à leur famille est donc aujourd'hui un challenge particulièrement complexe. Malgré les efforts de tous, qui sont, comme vous l'avez rappelé, considérables, le résultat est parfois bien trop éloigné de celui que tous attendez, mais aussi de celui que les professionnels se fixent comme but, avec l'engagement qui les caractérise et qui mérite notre profonde reconnaissance.

Soyez assurés que nos activités de siège trouvent leur unique sens dans cet objectif, celui du maintien et de l'amélioration continue de la qualité des services rendus, sur le terrain, aux jeunes, aux femmes et aux hommes que nous accompagnons ainsi qu'à leur famille.

Vous allez le voir avec le rapport financier, **sur le plan de la gestion financière et budgétaire**, la première année de CPOM se solde par un résultat consolidé pour l'Association qui est positif. Néanmoins ce résultat est intégralement lié à des événements exceptionnels et témoigne donc bien mal de l'importance des difficultés rencontrées tout au long de l'année dans la maîtrise de la situation budgétaire. La crise des ressources humaines génère un ensemble de surcoûts, en particulier en lien avec l'utilisation de l'intérim, qui viennent annihiler les efforts réalisés dans la maîtrise des dépenses. Nous avons pourtant considérablement réduit le recours à l'intérim commercial - le plus coûteux - par une augmentation régulière de l'utilisation de l'intérim coopératif, relativement plus raisonnable en terme de surcoûts. Les efforts importants de structuration sur le plan de la gestion budgétaire et financière qui ont été produits par les équipes du siège social avec la coopération des équipes de directions ont simplement permis de limiter « la casse » et d'éviter un résultat catastrophique. Les effets collatéraux de l'inflation et de la juste – mais sans conteste trop juste (!) - augmentation des salaires (Séгур et revalorisation du point) sont venus pénaliser notre maîtrise des dépenses par le jeu de l'augmentation des charges sociales, sans qu'une augmentation des financements ne vienne intégralement les compenser en 2022.

Comme l'a rappelé la Présidente, **nous n'oublions pas les exclus du SEGUR** que nous assurons de notre combat à leur côté.

Pour autant, nous reconnaissons bien volontiers que **l'accompagnement de la situation par les autorités de contrôle et de tarification est tout à fait bienveillant** à notre égard et que de nombreuses reprises de déficit et financements non reconductibles nous ont été accordés. L'engagement des professionnels des services du Département et de la DT-ARS à nos côtés pour chercher les meilleures solutions est remarquable, nous remercions les élus présents de leur transmettre nos sincères remerciements.

Nos équipes administratives et les équipes de directions sont toutes entières mobilisées pour poursuivre, en partenariat avec les autorités de tarification, le travail d'optimisation des ressources, de maîtrise des dépenses et de transformation de l'offre. A cet égard, le pilotage habile de Franck Thiry, promu au rang de Directeur administratif et financier, doit être salué.

Cependant, la réduction de l'activité - qui est elle-même une conséquence de la pénurie d'accompagnateurs – outre son impact délétère sur les personnes et les familles, diminue encore une partie des ressources en raison du maintien des hébergements pour adultes dans **un système de financement au prix de journée, tout à fait contradictoire avec l'esprit des CPOM**. Injustement, ce système fragilise nos établissements dans les périodes où ils ont le plus besoin de soutien.

Nous devons poursuivre nos efforts de rigueur mais la charge de travail importante que cela représente ne peut être suffisamment mobilisée tant les acteurs sont absorbés par des obligations multiples de reporting (tableau de bord, enquête etc.) qui les éloignent de leurs missions principales. Nous ne pouvons que le constater et regretter

la **lourdeur d'obligations administratives et normatives** qui, sans être dénuées de sens, sont trop souvent redondantes et déplorer que les données soient rarement récoltées dans un flux coopératif. C'est aussi pour cela que notre siège devra poursuivre sa montée en compétence et "up-grader" ses systèmes d'information.

Il est aujourd'hui organisé en trois services supports :

Le **service administratif et financier**, dirigé par Franck Thiry,

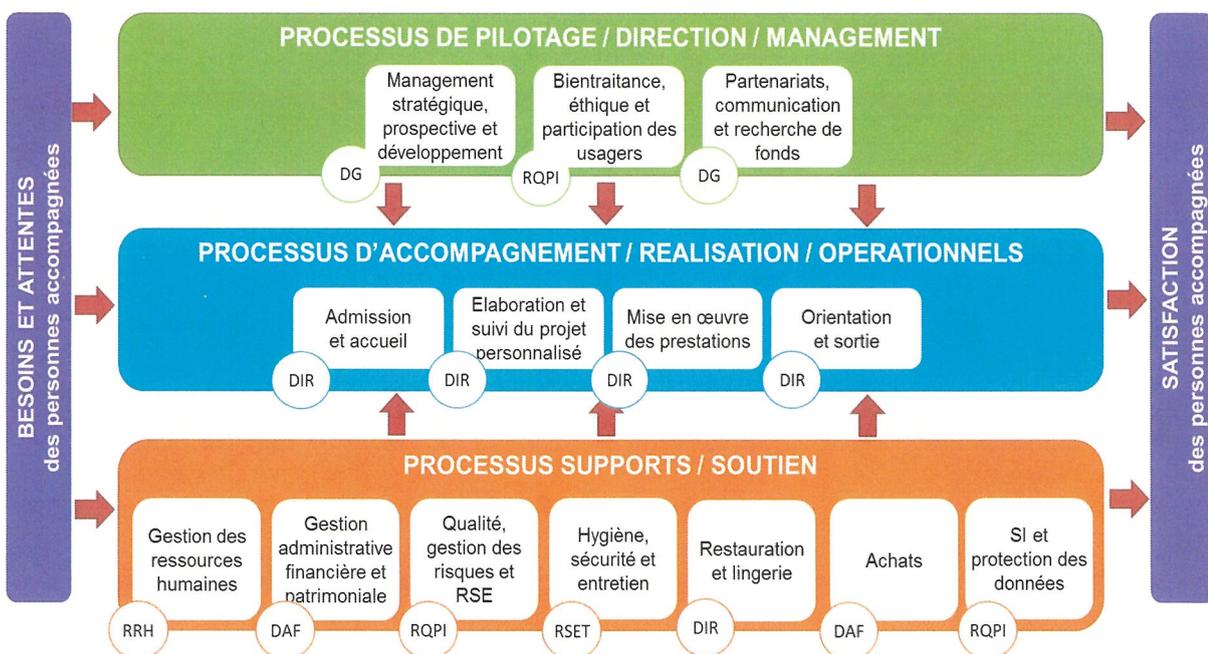
Le **service RH**, piloté par Gérald Bourbotte, responsable des ressources humaines, et une nouvelle entité :

Le **service qualité et prévention**, qui concentre ses missions de pilotage sur l'amélioration continue de la qualité, la diversité et l'innovation des services rendus, la prévention des risques et la qualité environnementale, logistique, immobilière et matérielle. Deux cadres en partagent la responsabilité : Michel Volle, responsable sécurité et environnement et Aurélie Daudon, responsable qualité, projets et innovation.

Avec ses cadres épaulés par les assistants(es) en comptabilité et finance, les assistantes en ressources humaines et les assistantes administratives, le siège social de notre Association rénove son projet de service qui gagne progressivement en cohérence. Je veux remercier chacun de ces acteurs, pour leur implication au quotidien mais aussi pour le plaisir que nous avons à travailler tous ensemble qui méritait bien le cadre environnemental agréable dans lequel nous avons eu la chance de pouvoir installer le siège depuis avril 2023.

La **cartographie des processus de l'Association** offre une vue globale du fonctionnement. L'activité du siège soutient les prestations d'accompagnement de l'Association. **L'accompagnement des bénéficiaires est le cœur de l'activité**, sous la responsabilité de la direction des établissements et services. Il est sous-tendu par des **processus supports** et est gouverné par des **processus de management**, pilotés par le siège.

Merci Aurélie pour le travail de fond considérable que tu pilotes pour la structuration et la cohérence de ce projet.



CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS ADIMC 74 - 2023

Grace à ce travail, nous avons pu identifier les marges de progression et fixer les **objectifs d'accompagnement par le siège du projet associatif rénové**. Nos efforts de pilotage, d'innovation et de performance doivent se porter aujourd'hui vers :

- ✓ Le pilotage d'un plan associatif visant à promouvoir l'**autodétermination** et la participation des personnes accompagnées.
- ✓ Le pilotage des **systèmes d'information** et l'utilisation des nouvelles technologies au service des activités d'accompagnement et de la qualité des soins.

- ✓ Le pilotage du plan d'action en **responsabilité sociale et environnementale** qui comprend :
 - La stratégie d'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'attractivité de nos emplois,
 - Le travail avec les pouvoirs publics sur le développement de logements du parc social dédiés à nos professionnels pour contrer la perte d'attractivité due à la pauvreté et à la cherté de l'offre sur le département,
 - La mesure de l'impact social de nos actions d'accompagnement,
 - La réflexion sur la réduction de nos consommations énergétiques et de notre impact écologique.
- ✓ Le développement d'un **organisme de formation labellisé QUALIOPI** qui permettra :
 - D'accompagner la montée en compétence des professionnels de l'association,
 - D'encadrer la formation d'experts d'usage parmi les personnes accompagnées,
 - De remplir une partie de notre mission d'ambassadeur de Paralyse Cérébrale France : favoriser une meilleure connaissance territoriale des handicaps neurologiques et de leurs conséquences,
 - D'imposer notre Association comme un acteur incontournable dans le paysage alpin.
- ✓ La **diversification de l'offre d'habitat** et en particulier le développement d'Habitats Inclusifs, (pour Annecy cela est lancé en partenariat avec la délégation 74 APF France Handicap et l'AFTC 74).
- ✓ La poursuite du développement des partenariats et de la recherche de **financements alternatifs** de nos actions.
- ✓ Le support de la **vie associative** et de la mobilisation des adhérents autour des fonctions clés de la **gouvernance associative** : administrateur délégué, membre des commissions permanentes, représentant institutionnel, ambassadeur PCF.
- ✓ La création d'**espace de ressource et de répit** pour les familles et les personnes.

Je vous laisserai prendre connaissance, par la lecture, du rapport qui été préparé par **les directions des établissements et services**.

Hélène Isnard Schoyers a quitté l'association après 9 mois d'arrêt maladie, nous la remercions pour le travail effectué. La Direction est aujourd'hui exercée par un manager de transition, Dominique Goubert. Le recrutement du Directeur ou de la Directrice du pôle Hébergement et accueil de jour est en cours.

Je tiens sincèrement à souligner mon réel plaisir à travailler avec Élisabeth Houot et Jérôme Grether comme avec tous leurs collaborateurs. Ils sont comme moi déterminés à surmonter les obstacles, attachés aux valeurs et aux objectifs du projet associatif. Ils peuvent être fiers de ce qu'ils construisent dans la complexité du moment.

Du côté du CEM Belluard et du Phare, nous aboutissons enfin au lancement des travaux de reconstruction et le premier coup de pioche devrait être donné en septembre 2023. Les évolutions de coûts ne permettront pas de réaliser l'intégralité du projet initial et une dernière tranche de travaux complémentaires restera nécessaire vers 2027. L'accompagnement des professionnels par l'administrateur délégué aux travaux, Xavier Amiot, se montre toujours aussi utile et pertinent. Je le remercie très sincèrement.

Les deux années qui viennent vont être complexes et demanderont à tous de la patience et de la compréhension. Élisabeth et ses équipes continuent cependant à proposer **un projet éducatif et pédagogique diversifié**, réfléchi collectivement, auquel les jeunes sont associés et qui fait la part belle aux pratiques inclusives en primaire, au collège et au lycée. Une véritable équipe médicale s'est enfin mise en place, inaugurant déjà le renforcement qualitatif attendu des projets d'accompagnement en santé de l'Association. La problématique principale reste la **situation de jeunes de plus de 20 ans** en attente de place en établissement pour adultes qui seront 20 à l'été 2023. Nous poursuivons avec les services du Département, la recherche de solutions pérennes dont la première, l'extension de 9 places du Goéland en avril 24, devra être suivie d'autres solutions innovantes rapidement.

Pour les services, l'arrivée auprès d'Élisabeth, d'un directeur adjoint Raymond Mendy, prioritairement en charge de l'accompagnement à domicile (SESSAD, SESSAD projet 16 25 ans, SAVS, EPIcentre) permet d'envisager une évolution du projet de ce pôle dans la continuité de la réflexion stratégique menée par l'Association depuis plus de 10 ans, autour d'un **dispositif d'accompagnement des parcours inclusifs** relié aux établissements et services comme aux différents partenaires (scolarité logement, emploi etc.).

Dans cet esprit, le **dispositif EPIcentre** trouve parfaitement sa place au côté des services.

Nous remercions la mairie d'Annecy pour son aide précieuse dans la recherche de locaux temporaires pour héberger ces services pendant la durée des travaux. Si tout se passe comme prévu, ils devraient rester à proximité de Belluard dans un cadre dont le charme historique compensera largement l'adaptation très relative.

Pour le pôle hébergement et accueil de jour, l'absence de direction depuis le mois de juin 2022 a, bien sur, engendré un surcroît de travail pour les cadres intermédiaires, Philippe Prévault directeur adjoint et les chefs de service du Goéland et de l'Hérydan. Ils ont bénéficié de la coopération avec la direction générale et du soutien des autres directeurs et des cadres du siège. Merci à tous pour votre implication dans ce contexte difficile. Pour ce pôle qui accueille en hébergement ou en journée les adultes non travailleurs, l'année 2022 a été une année de reprise difficile, post-COVID avec de vrais manques de professionnels aguerris sur le terrain qui se sont traduits par la sollicitation d'accueil en famille bien au-delà des rythmes attendus. Je remercie tous les professionnels des deux établissements pour avoir veillé, avec l'immense bienveillance qui les caractérise, à la poursuite d'activités aussi nombreuses, pertinentes, valorisantes et diversifiées que possible. Je les remercie avec une admiration renouvelée comme je remercie également les personnes accompagnées et les familles de leur compréhension. Merci également pour le pilotage du dispositif Alouette en Ehpad, tellement utile et apprécié de nos aînés. En ce qui concerne l'accueil de jour, je veux ici à nouveau rappeler que nous rencontrons également de réelles difficultés pour assurer **le transport des personnes** de leurs domiciles vers les 2 SAJ. En effet, les coûts sont de plus en plus importants et non complètement budgétés. La hausse des coûts des carburants et le contexte économique lié à l'inflation, la distance de transport entre les domiciles des personnes et le SAJ impactent grandement nos budgets. Nous souhaiterions que cette réalité soit prise en compte par une hausse significative de notre budget ou par une organisation territoriale alternative du transport des personnes à mobilité réduite. Les autorités compétentes savent qu'elles peuvent compter sur notre soutien à tout projet qui irait dans ce sens et qui montrerait que les personnes qui vivent avec un handicap sont réellement considérées comme des citoyens à part entière avec un véritable respect de leur liberté d'aller et venir. L'orientation par la MDPH en SAJ de personnes qui sont dans l'incapacité de rejoindre l'établissement d'accueil avec les transports en commun pose vraiment question. Si cette orientation constitue bien un élément du plan de compensation, il paraîtrait cohérent que le financement du transport soit pris en compte au-delà de ce que prévoit la PCH qui ne permet pas aux personnes de fréquenter régulièrement l'établissement.

Les travailleurs en ESAT de notre Association profitent, ce sont eux qui le disent, de la cohérence d'un projet d'accompagnement mixte, professionnel et médico-social, qui s'enrichit d'année en année. La diversité du travail proposé et la prise en considération de leurs aspirations par Jérôme et ses équipes me permettent aujourd'hui d'enregistrer le témoignage de leur satisfaction. Je m'en réjouis. Je remercie évidemment tous les professionnels de l'ESAT et du foyer d'hébergement. J'espère très sincèrement que nous pourrons annoncer prochainement qu'ils seront récompensés de leur patience avec le démarrage fin 2023 ou début 2024 de la construction d'un nouvel espace de travail sur Annecy, moderne et mieux adapté.

L'hébergement des travailleurs au foyer devra également être modernisé dans son cadre immobilier comme dans son fonctionnement.

Les sites distants de Pers-Jussy et de Ville-la-Grand continuent pour leur part à répondre à des aspirations alternatives soit sur le travail soit sur le territoire et le mode de vie. Là encore, les questions d'hébergement et de transport sont au cœur de nos préoccupations eu égard à nos objectifs de défense des droits à la participation et à la citoyenneté de ces travailleurs.

La réforme en cours de leur statut comme de l'encadrement réglementaire des ESAT fait l'objet de notre veille attentive. Je sais pouvoir compter sur Jérôme et son équipe pour développer des pratiques toujours plus inclusives tout en restant orientées vers la réponse globale aux besoins liés à la vie avec un handicap.

Notre participation à Paralyse Cérébrale France et au réseau national des ESAT défend les intérêts de ces travailleurs et l'évolution de leur cadre professionnel.

Dans quelques minutes, en Assemblée Générale Extraordinaire, vous allez valider le **principe de l'élargissement du territoire de notre Association et de l'accueil de tous nos amis isérois**. Cette alliance vise à fédérer les énergies de tous ceux qui souhaitent participer à la construction d'une société plus accueillante pour les enfants, les femmes et les hommes vivant avec une paralysie cérébrale, un polyhandicap ou une pathologie apparentée, sur le territoire de l'arc alpin. Le **nouveau projet associatif** qui en résulte est riche de la contribution des deux conseils d'administration et de différence de fonctionnement des deux associations. Il sera validé par le premier conseil d'administration rassemblant les administrateurs des deux départements. Il perpétue les **valeurs communes** défendues par les parents d'enfants et les familles de personnes IMC, soutenues par les professionnels qui accompagnent leurs proches en situation de handicap. Il rappelle nos missions : accompagner les personnes et leurs familles, améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées, représenter et sensibiliser les personnes vivant avec une paralysie cérébrale ou une pathologie apparentée.

Nous allons également développer un **partenariat privilégié avec les deux mutuelles gestionnaires d'établissements en Isère**.

Oxance a déjà fait le choix de rejoindre le réseau Paralyse Cérébrale France et nous espérons qu'il en sera de même pour la MFI. Quoi qu'il en soit, nous allons nous enrichir de la complémentarité de nos deux cultures, familiale et mutualiste, et œuvrer ensemble dans un objectif commun.

Je remercie Jeanne Malassis et Anne Thery qui ont accompagné les deux associations dans ce projet de fusion.

Dans notre **territoire alpin**, chaque personne vivant avec une paralysie cérébrale, un polyhandicap ou une pathologie apparentée et chaque famille concernée doit trouver auprès de nous **un conseil, une solution, une orientation de vie**. Nos actions devront améliorer sans cesse les réponses apportées. Il conviendra également **de proposer et de promouvoir les innovations sociales** qui garantiront une citoyenneté pleine et entière aux personnes que nous accompagnons, tout en maintenant la diversité des réponses à leurs besoins spécifiques.

L'atteinte de cet objectif tient à notre capacité à **nous mobiliser collectivement, sans attendre**, pour faire vivre dans notre territoire ce projet ambitieux au service des personnes.

François REVOL
Directeur Général
Mai 2023

Rapport de Gestion exercice 2022

Le compte de résultat consolidé

Les produits d'exploitation de l'Association ressortent à **26 273 389 €** soit une augmentation de 15.3%, principalement liée à une forte augmentation des subventions qui sont le fruit de reprises de déficits sur les comptes administratifs 2020 et 2021, de prise en charge du SEGUR-LAFORACDE et d'une double tarification des amendements creton.

S'agissant de l'activité avec les tiers, l'année 2022 est en légère baisse à **927 743 €** contre **958 689 €** :

- Le chiffre d'affaires de Persy-CAT a atteint **78 875 €** (contre 38 114 € en 2021)
- Le chiffre d'affaires de l'Atelier de Novel atteint **848 868 €**.

Les frais de séjours et dotations globales augmentent sensiblement à 23 166 215 € contre 20 008 959 € l'année précédente. **A noter l'impact sur l'exercice 2022 de la reprise des déficits n-1 et n-2 des établissements sous gestion contrôlée par le Conseil Départemental 74 pour un montant 635 578 €, la prise en charge du SEGUR-LAFORCADE pour 1 297 444 € et la double tarification des amendements Creton pour 703 910 €.**

Les autres produits de gestion courante qui incluent les contrats aidés, les remboursements d'indemnités journalières et les remboursements de formations se sont établis à 558 668 € contre 348 776 € en 2021. Cette augmentation est expliquée en grande partie par une activité formation importante sur 2022 et donc une prise en charge en conséquence par notre OPCO. Le complément rémunération handicapés s'est élevé à 1 018 957 € contre 973 749 € l'année précédente. Cette augmentation fait suite notamment à la revalorisation du SMIC qui s'est déroulée en plusieurs fois au cours de l'année.

Enfin, ont été comptabilisées une reprise de provision retraite pour 204 430 €, ainsi que celle pour risque de litige prud'homal enregistrée en 2021 pour 50 552€.

Parallèlement à l'évolution des produits d'exploitation, les charges d'exploitation de l'Association se sont accrues de 1 556 020 € pour un total de 24 756 632 €. Les évolutions en grandes masses sont les suivantes :

- L'augmentation des salaires, charges sociales et impôts & Taxes pour **1 803 675 €** s'explique par l'augmentation du point relatif à la convention 66, le versement des primes SEGUR LAFORCADE et l'augmentation du SMIC.
- Les dotations aux amortissements et provisions et autres charges diminuent de 299 851€ à 1 039 371 € contre 1 339 222 € l'année précédente. Cette diminution s'explique par :
 - Une baisse des dotations aux amortissements pour 145 264€ du fait de l'obsolescence de notre patrimoine immobilier
 - Une baisse de provision pour litige social et pour retraite (comptabilisation 2021)

Les intérêts et charges financières continuent de baisser avec la baisse du niveau d'endettement à 105 205€ contre 110 960 € l'année précédente. Néanmoins, il faut noter une provision pour dépréciation de titre pour 27 713€.

Le résultat exceptionnel est un excédent de 374 716 € contre 57 583 € en 2021. Cette amélioration est principalement expliquée par la plus-value de cession pour 300 000 € suite à la cession d'un bien immobilier.

Ainsi, il en résulte un **excédent 1 765 276 € en 2022 contre un déficit de 467 412 € en 2021**.



Le bilan consolidé

L'actif du bilan s'établit à 25 858 519 € contre 22 739 627 € l'année précédente. Cette augmentation est notamment le fruit d'une trésorerie disponible en forte augmentation mais aussi d'un prêt consenti à la SCI ADIMC74 pour 1.2M € suite à l'acquisition de locaux afin d'y accueillir le siège de l'ADIMC 74.

Ainsi, l'actif immobilisé passe de 10 574 976 € à 11 546 606 € avec en outre un niveau d'investissement corporel et incorporel qui a été de 722 455 €. Ce dernier est venu financé l'acquisition de véhicules, de matériel informatique, de rénovation de locaux et les premiers honoraires relatifs à la reconstruction du site Guillaume Belluard.

Les créances des usagers et comptes rattachés augmentent de 438 453 € à 2 836 723 €, qui s'explique essentiellement par une augmentation de créances de nos financeurs.

La trésorerie nette de l'association y compris les placements est de 7 188 054 € contre 7 099 102 € l'année précédente soit une augmentation de 88 952 €.

Le rapport entre l'endettement brut et les ressources stables de l'Association est inférieur à 1. Le poids de l'endettement diminue. L'endettement net passe ainsi de -1 702 196 € à -2 199 865 € (plus de trésorerie que d'emprunt).

La provision pour départ en retraite diminue de 204 430 € du fait de la révision des taux d'actualisation qui est passé de 0.89% à 3.26%.

S'agissant du poste fournisseur, ce dernier présente une hausse de 219 237 € de par la comptabilisation de factures non parvenues plus importante que l'année précédente. Les dettes fiscales et sociales (congés payés, charges sociales, TVA...) croissent de 288 375 € du fait d'une provision relative à un complément de cotisation URSSAF.

Conclusion

L'excédent de l'année 2022 est expliqué par un ensemble d'éléments non récurrents tels que les reprises de déficits n-1 et n-2 par le Conseil Départemental 74, la double tarification des amendements creton ou encore la plus-value de cession d'un bien immobilier. Retraité de ces éléments, les comptes sont globalement équilibrés. Enfin, le bon niveau de trésorerie est quant à lui, le fruit d'une accumulation d'excédents en vue de faire face à nos projets importants de rénovation de nos bâtiments (reconstruction du site Guillaume Belluard et de l'ESAT).

Daniel GIRODIN
Trésorier

Franck THIRY
Directeur Administratif & Financier



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE D'ANNECY
17, rue de Rumilly
B.P. 40063
74002 ANNECY CEDEX
Tél. 04 50 10 07 83
Fax 04 50 10 07 61

Association Départementale Des Infirmes Moteurs Cérébraux de Haute Savoie (A.D.I.M.C)

114 avenue de France
74000 ANNECY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr



**Association Départementale
Des Infirmes Moteurs Cérébraux
De Haute Savoie
(A.D.I.M.C)**

114 avenue de France
74000 ANNECY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux de Haute Savoie relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'il sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



TABLEAU DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS DE L'ETAT

2022 **2021**

NATURE ET CATEGORIE DU CONCOURS OU SUBVENTION OCTROYEES

Concours Publics	0	0
Union Européenne	0	0
Etat	0	0
Collectivités Territoriales	0	0
Mairie	0	0
Autres	0	0
Subvention d'exploitation	24 266 528	21 061 570
Union Européenne	0	0
Etat	12 549 316	10 307 579
Collectivités Territoriales	11 703 327	10 740 950
Mairie	3 600	6 810
Autres	10 286	6 232
Subvention d'investissement	0	0
Union Européenne	0	0
Etat	0	0
Collectivités Territoriales	0	0
Mairie	0	0
Autres	0	0

TOTAL



AUTRES INFORMATIONS

Engagement financiers :

Engagements donnés

Capital restant du des emprunts garantis par des sûretés réelles : 150k€

Engagements recus :

Pour les emprunts : garantie de collectivités territoriales pour 2 865k€

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Néant.

Autres informations :

Le cumul de rémunérations les plus hautes des 3 cadres salariés s'élève pour l'année 202 à 224 524 € brut.
L'effectif équivalent temps plein est de 345 salariés contre 339 salariés en 2021.

Heures de bénévolat :

Les heures de bénévolats des membres du bureau et du CA s'élèvent à 2 005 h, respectivement 1 516h et 489 h, leur valorisation est la suivante :

- Membres du bureau : 1 912 h à 28€ soit 53 536 €

- Membres du CA : 420h à 15€ soit 6 300 €

Soit une valorisation totale de : 59 836€



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour litiges	129 167	66 650	-50 552	145 265
Provisions pour pensions	1 347 737	0	-204 430	1 143 308
Autres provisions pour risques et charges	7 000	0	-7 000	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 483 904	66 650	-261 982	1 288 573
Provisions sur immobilisations corporelles	168 202	0	0	168 202
Provisions sur comptes clients	29 503	836	0	30 339
Provision pour dépréciation des stocks	0	3 114	0	3 114
Autres provisions pour dépréciation	380	27 713	-380	27 713
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	198 085	28 549	-380	226 254

Provision pour dépréciation de :

- Dont provision d'exploitation :
- Dont provision pour dépréciation des immobilisations corporelles :
- Dont provision pour dépréciation des VMP :

229 368 €
33 453 €
168 202 €
27 713 €

Provision pour risques et charges de :

- Dont provisions pour charges de :
- Dont provisions pour autres risques et charges de :
- Dont provisions pour départ en retraite :

1 288 573 €
145 265 €
0 €
1 143 308 €

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite. Une reprise de provision a été comptabilisée au titre de ce exercice pour un montant de 204 430€.

Le total de la provision pour indemnités de départ en retraite comptabilisée s'élève à 1 143 308€, incluant les charges sociales avec un taux de 48%:

Les hypothèses retenues ont été les suivantes :

- Age de départ : 65 ans
- Turn over : moyen
- Taux d'actualisation : 3.26%
- Taux d'évolution des salaires : 2.2%



	2022	2021
RESULTAT COMPTABLE		
Reprise du résultat Antérieur	1 129 698	-346 896
EXCEDENT OU DEFICIT GLOBAL	635 578	-120 516
Dont résultat effectif sous gestion propre	645 377	153 290
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	1 119 899	-620 702

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 803 397	0	0	0	1 803 397
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0	0	0	0	0
Réserves	4 079 755	133 625	807 048	0	5 020 428
<i>dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	3 168 459	-17 902	0	0	3 150 557
Report à nouveau	-814 786	-601 037	0	-807 048	-2 222 870
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-71 885	-648 154	0	0	-720 040
Excédent ou déficit de l'exercice	-467 412	467 412	1 765 276	0	1 765 276
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-620 702	620 702	1 119 899	0	1 119 899
SITUATION NETTE	4 600 954	0	2 572 324	-807 048	6 366 230
Subventions d'investissement	865 784	0	5 431	-40 988	830 227
Provisions réglementées	277 229	0	4 319	0	281 548
TOTAL FONDS PROPRES CONSOIPTIBLES	1 143 013	0	9 750	-40 988	1 111 775
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	5 743 967	0	2 582 074	-848 036	7 478 006

NOTES :

Il est important de noter que suite à la réforme du plan comptable et la première adoption de l'ANC 2018-06, les provisions réglementées ont fait l'objet en 2020 d'un reclassement en fonds dédiés reportés pour un montant de 4 559 253€



TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

RESSOURCES	A l'ouverture	Transfert CNC 2018-06	Dotation	Diminution	A la clôture
Fonds reportés liés aux legs ou donations	14 990	0	23 000	-826	37 164
Autres Fonds dédiés	4 580 487	0	4 313	-159 195	4 425 605
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	4 595 478	0	27 313	-160 021	4 462 769

NOTES :

Les autres fonds dédiés sont composés de :

- Fonds dédiés à l'investissement pour 4 060 039€
- Fonds dédiés de fonctionnement pour 304 697€
- Autres fonds dédiés pour 60 869€

La part des fonds dédiés ayant plus de 2 ans s'élève à 1 237k€ et est relatif au projet de reconstruction de l'institut Guillaume Belluard pour sa tranche 2



CHARGES A PAYER :

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 320
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	219 958
Dettes fiscales et sociales	558 679
Disponibilités, charges à payer	0
Autres dettes	0
TOTAL GENERAL	810 958

Les dettes fiscales et sociales incluent les provisions pour congés payés et les charges y afférentes



PRODUITS A RECEVOIR :

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières :	
Créances rattachés à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances :	
Créances clients et comptes rattachés	0
Personnel	0
Organismes sociaux	0
Etat	
Divers, produits à recevoir	0
Autres créances	116 154
Valeurs Mobilières de Placement :	
Disponibilités :	
	0
	0
TOTAL GENERAL	116 154



ETAT DES CREANCES ET DES DETTES :

ETAT DES CREANCES	Montant BRUT	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachés à des participations	0	0	0
Prêts	1 211 793	0	1 211 793
Autres créances immobilisées	23 678	0	23 678
TOTAL	1 235 471	0	1 235 471
DE L'ACTIF CIRCULANT			
ESAT	152 407	152 407	0
Usagers	2 596 625	2 596 625	0
Etat et autres collectivités publiques	878	878	0
Autres	117 153	117 153	0
TOTAL	2 867 063	2 867 063	0
TOTAL GENERAL	4 102 534	2 867 063	1 235 471
ETAT DES DETTES			
Emprunts et dettes financières divers	9 147 416	4 627 470	1 313 692
Fournisseurs et comptes rattachés	1 181 051	1 181 051	0
Usagers avances reçues	0	0	0
Dettes relatives au personnel	1 693 214	1 693 214	0
Etat et autres collectivités publiques	243 598	243 598	0
Autres dettes	363 813	363 813	0
TOTAL	3 481 677	3 481 677	0
TOTAL GENERAL	12 629 093	8 109 147	3 191 254

Emprunts & dettes fin. - dont découvert bancaire : 4 143 613
Emprunts souscrits en cours d'exercice : 133 010
Emprunts remboursés en cours d'exercice : 542 323

A noter, le prêt octroyé à la SCI ADIMC74 pour un montant de 1 202k€ afin de réaliser l'acquisition de bureaux



CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	54 346	0
Charges ou produits financiers	0	0
Charges ou produits exceptionnels	0	0
TOTAL GENERAL	54 346	0

Cette rubrique ne contient que des charges et des produits ordinairement liées à l'exploitation normale de l'association

IMMOBILISATIONS :

RUBRIQUES	Valeur Brute en début d'exercice	Acquisitions	Diminution par Virement	Diminution par Cession	Valeur Brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	11 989	0	0	0	11 989
Autres Amortissements incorporelles	142 154	8 019	0	0	150 173
TOTAL	154 143	8 019	0	0	162 162
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	820 213	0	0	0	820 213
Constructions sur sol propre	2 046 213	0	0	0	2 046 213
Constructions sur sol d'autrui	14 932 241	12 656	60 300	-67 120	14 938 077
Constructions installations générales	1 264 096	5 400	0	0	1 269 496
Installations techniques et outillage industriel	2 640 917	119 424	0	0	2 760 341
Installations générales, agencements et divers	1 135 159	69 105	0	0	1 204 263
Matériel de transport	1 588 086	305 950	0	-87 911	1 806 126
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 626 474	80 942	7 316	-600	2 714 132
Emballages récupérables et divers	109 314	11 360	0	0	120 674
Immobilisations corporelles en cours	289 882	109 599	-67 616	0	331 865
Avances et comptes	0	0	0	0	0
TOTAL	27 452 595	714 436	0	-155 631	28 011 401
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations	1 000	15 100	0	0	16 100
Autres titres immobilisés	349 196	0	0	0	349 196
Prêts et autres immobilisations financières	34 301	1 202 053	0	-883	1 235 471
TOTAL	384 497	1 217 153	0	-883	1 600 767
TOTAL GENERAL	27 991 235	1 939 608	0	-156 514	29 774 330



AMORTISSEMENTS :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminution reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	11 989	0	0	11 989
Autres Amortissements incorporelles	121 281	10 270	0	131 551
TOTAL	133 270	10 270	0	143 540
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	356 597	19 782	0	376 379
Constructions sur sol propre	2 124 916	92 730	0	2 217 647
Constructions sur sol d'autrui	7 931 521	412 634	-67 120	8 277 035
Constructions installations générales	197 114	5 525	0	202 638
Installations techniques et outillage Industriel	2 197 518	137 676	0	2 335 194
Installations générales, agencements et divers	681 803	36 225	0	718 028
Matériel de transport	1 272 535	143 989	-87 894	1 328 630
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 287 141	99 057	-46	2 386 153
Emballages récupérables et divers	64 082	8 637	0	72 718
TOTAL	17 113 226	956 255	-155 060	17 914 421
TOTAL GENERAL	17 246 497	966 525	-155 060	18 057 961

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement	0		
Autres Amortissements incorporelles	10 270	0	0
TOTAL	10 270	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	19 782		
Constructions sur sol propre	92 730		
Constructions sur sol d'autrui	412 634		
Constructions installations générales	5 525		
Installations techniques et outillage Industriel	137 676		
Installations générales, agencements et divers	36 225		
Matériel de transport	143 989		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	99 057		
Emballages récupérables et divers	8 637		
TOTAL	956 255	0	0
TOTAL GENERAL	966 525	0	0

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 25 858 519 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 26 273 389 Euros et dégagant un excédent de 1 765 276 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

Les éléments significatifs de l'année 2022 peuvent se résumer de la façon suivante :

- L'arrivée en Août 2022, du nouveau Directeur Adjoint de l'établissement Guillaume BELLUARD.
- L'absence pour arrêt maladie pendant 6 mois de la Directrice de l'unité fonctionnelle Hébergement et Accueil de Jour
- L'élargissement du déploiement du Ségur-Laforcade sur l'ensemble des établissements à l'exception des certains postes exclus par le décret.
- Un accroissement du taux de charge sociales (baisse de la réduction des allègements de cotisations générales) lié aux primes Ségur-Laforcade et qui reste sur l'année 2022 non couvert par les financeurs.
- un taux d'inflation sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement sur l'Énergie, impactant négativement les comptes à partir du 2ème semestre 2022.
- La persistance d'une crise des ressources humaines et les difficultés majeures d'attractivité du secteur médico-social en Haute-Savoie qui est déjà inscrit dans un environnement de concurrence sur le marché du travail avec la proximité de la Suisse d'une part et la cherté de l'hébergement d'autre part.
- L'octroi de Crédits Non Reconductibles (CNR) pour un montant de 258k€.
- La signature du CPOM tripartite 2022-2026 - Délégation territoriale de l'ARS et Conseil Départemental de Haute-Savoie et ADIMC74 la création de 3 places FV Goeland (régularisation de la suractivité depuis plusieurs années), transformation d'une place d'accueil temporaire en place d'accueil de jour au FAM Hérydan (régularisation de l'occupation de la place de façon permanente)
- L'obtention du Permis de Construire pour la reconstruction de l'établissement Guillaume Belluard
- Ce projet a fait l'objet d'un Plan d'Aide à l'Investissement ayant conduit à l'obtention d'une subvention de 1,1 M€.
- Cession d'un local commercial pour 300k€
- La création d'un Fond de Dotation au profit des Infirmes Moteur Cérébraux de Haute Savoie
- La Création d'une Société Civile Immobilière

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, en tenant compte des modifications apportées par l'instruction DGCS/DGCL/DGFIP/170 du 12 Juillet 2018 relative à la mise à jour du plan comptable M22 applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux au 1er janvier 2018.

Cette instruction présente les évolutions du plan comptable, introduites par l'arrêté du ANC-2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et dont la première application est intervenue au 1er janvier 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue. L'association ne pratique pas d'amortissement dérogatoire:
- Les durées d'amortissements sont les suivantes:
 - Logiciels : 3 ans
 - Constructions : de 12 à 50 ans selon les composants et la nature de la construction
 - Matériel de transport : 5 à 7 ans
 - Matériel et mobilier : 5 à 10 ans
 - Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous-activité

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'ADIMC 74 a pour objet de développer des projets et des actions destinées à promouvoir l'inclusion sociale et à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap. Ces personnes de tout âge sont atteintes de paralysie cérébrale ou de polyhandicap et/ou porteuses de déficiences (maladies neuromusculaires, neurodégénératives, cérébrolésions, handicaps cognitifs spécifiques...).

Pour cela, l'Association réalise les missions suivantes :

- o L'accès aux soins et à la rééducation,
- o L'éducation et l'apprentissage scolaire,
- o L'insertion sociale,
- o La formation professionnelle et l'emploi en milieu protégé ou ordinaire,
- o L'hébergement selon un mode adapté à la capacité d'autonomie de chaque personne,
- o Le soutien à domicile,
- o Les loisirs et les vacances,
- o L'accompagnement d'un projet de vie visant à la meilleure qualité de vie et à un développement personnel harmonieux.
- o Soutenir les familles des personnes en situation de handicap.
- o Contribuer au logement des personnes défavorisées.
- o Développer des actions de mobilisation auprès de la société pour mieux faire connaître les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.
- o Représenter les personnes en situation de handicap et leur famille auprès des pouvoirs publics et de la justice pour obtenir le respect de leurs droits, de leur citoyenneté et des réponses adaptées à leurs besoins

Ainsi le périmètre des activités de l'association est organisé en Unités Fonctionnelles:

- L'unité fonctionnelle Education et Enseignement Spécialisés (UFEES) via le Centre d'Education Motrice et l'Unité pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
- L'unité fonctionnelle des Services pour la Vie à Domicile (UFSVD) intégrant un SESSAD, un SESSAD Projet 12-25 ans et un SAVS
- L'unité fonctionnelle Travail (UFT) intégrant l'ESAT, le Foyer d'Hébergement et son Accueil Temporaire
- L'unité fonctionnelle Hébergement et Accueil de Jour pour Adultes (UFHAJ) intégrant sur le site du Goeland un Foyer de Vie, un foyer d'Accueil Médicalisé et un Accueil Temporaire. Et sur le site de l'Hérydan, un foyer d'Accueil Médicalisé, un Accueil Temporaire et une équipe mobile Epilepsie.
- Un siège regroupant les fonctions administratives RH, Finance, Qualité, Communication et Service Techniques&Sécurité.

Ces activités sont donc mises en oeuvre au travers d'établissements localisés sur le département de la Haute-Savoie:

- Cran Gevrier pour l'UFEES et l'UFSVD (Terrain en bail emphytéotique avec le CD74 et construction en pleine propriété)
- Meythet pour l'UFHAJ du Goéland (Batiment pour partie en location et pour partie en pleine propriété)
- Héry-sur-Alby pour l'UFHAJ de l'Hérydan (Batiment en location)
- Annecy et Pers-Jussy pour l'ESAT et le Foyer d'Hébergement (Batiment en pleine propriété)

COMPTE DE RESULTAT		Exercice 2022	Exercice 2021
		(selon ANC 2018-06)	(selon ANC 2018-06)
PRODUITS FINANCIERS		2 359	396
De participation		0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		1 160	319
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		380	0
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		819	77
CHARGES FINANCIERES		132 917	110 960
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		27 713	1 790
Intérêts et charges assimilées		105 205	109 170
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
RESULTAT FINANCIER		-130 558	-110 563
RESULTAT COURANT		1 386 199	-521 040
PRODUITS EXCEPTIONNELS		380 929	76 066
Sur opérations de gestion		16 195	2 447
Sur opérations en capital		364 734	73 618
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		6 213	18 482
Sur opérations de gestion		1 323	6 495
Sur opérations en capital		571	7 111
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		4 319	4 876
RESULTAT EXCEPTIONNEL		374 716	57 583
Participation des salariés aux résultats (VII)		0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)		-4 361	3 955
TOTAL DES PRODUITS		26 656 677	22 866 597
TOTAL DES CHARGES		24 891 401	23 334 009
EXCEDENT OU DEFICIT		1 765 276	-467 412

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		59 836	49 783
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL		59 836	49 783

COMPTE DE RESULTAT		Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2021 (selon ANC 2018-06)
Cotisations		8 905	10 320
Ventes de biens et services		927 743	958 689
Ventes de biens		844 575	876 212
<i>dont ventes de dons en nature</i>		0	0
Ventes de prestations de service		83 169	82 477
<i>dont parrainages</i>		0	0
Produits de tiers financeurs		24 320 322	21 092 175
Concours publics et subventions d'exploitation		24 266 528	21 061 570
Subventions		0	0
Produits liés à des financements réglementaires		0	0
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		0	0
Ressources liées à la générosité du public		53 794	30 605
Dons manuels		0	0
Mécénats		0	0
Legs, donations et assurances-vie		53 794	30 605
Contributions financières		0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		294 595	244 436
Utilisations des fonds dédiés		205 511	199 659
Autres produits		516 314	284 856
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		26 273 389	22 790 135
Achats de marchandises et matières premières		327 392	349 858
Variation de stock		2 296	-14 281
Autres achats et charges externes		6 470 957	6 383 237
Aides financières		0	0
Impôts, taxes et versements assimilés		1 189 362	1 023 630
Salaires et traitements		11 192 300	10 255 135
Charges sociales		4 461 298	3 760 520
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		966 525	1 111 789
Dotations aux provisions		72 846	227 434
Reports en fonds dédiés		72 802	96 614
Autres charges		853	6 677
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		24 756 632	23 200 612
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 516 758	-410 477

BILAN PASSIF AU 31/12/2022

PASSIF	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2021 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	1 803 397	1 803 397
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...	313 913	313 913
Fonds propres statutaires	1 097 687	1 097 687
Fonds propres complémentaires	391 797	391 797
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	5 020 428	4 079 755
Report à nouveau	-2 222 870	-814 786
<i>dont résultats sous contrôle de tiers financeurs</i>	-720 040	-71 885
Excédent ou déficit de l'exercice	1 765 276	-467 412
Situation nette (sous total)	6 366 230	4 600 954
Fonds propres consommables	1 111 775	1 143 013
Subventions d'investissement	830 227	865 784
Provisions réglementées	281 548	277 229
Total I	7 478 006	5 743 967
FONDS REPORTES ET DEDES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	37 164	14 990
Fonds dédiés	4 425 605	4 580 487
Total II	4 462 769	4 595 478
PROVISIONS		
Provisions pour risques	145 265	129 167
Provisions pour charges	1 143 308	1 354 737
Total III	1 288 573	1 483 904
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 131 802	7 915 921
Emprunts et dettes financières diverses	15 614	614
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 181 051	961 814
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 936 891	1 648 548
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	363 813	377 597
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	0	11 783
Total IV	12 629 171	10 916 277
Ecarts de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	25 858 519	22 739 627

BILAN ACTIF AU 31/12/2022

ACTIF	Exercice 2022 (selon ANC 2018-D6)			Exercice 2021 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	11 989	-11 989	0	0
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	133 997	-115 375	18 622	20 873
Autres immobilisations incorporelles	16 176	-16 176	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	820 213	-376 379	443 834	463 616
Constructions	18 253 786	-10 697 320	7 556 466	7 988 999
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 760 341	-2 335 194	425 147	443 399
Autres immobilisations corporelles	5 845 196	-4 505 529	1 339 667	1 153 473
Immobilisations corporelles en cours	331 865	-168 202	163 663	121 680
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	16 100	0	16 100	1 000
Autres titres immobilisés	349 196	0	349 196	349 196
Prêts	1 211 793	0	1 211 793	10 000
Autres	23 678	-1 560	22 118	22 741
Total I : ACTIF IMMOBILISE	29 774 330	-18 227 724	11 546 606	10 574 976
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	94 537	-5 360	89 177	97 201
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 749 032	-30 339	2 718 692	2 113 718
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				0
Autres	118 031	0	118 031	289 368
Valeurs mobilières de placement	1 581 841	-27 713	1 554 128	881 461
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	9 777 539	0	9 777 539	8 731 840
Charges constatées d'avance	54 346	0	54 346	51 063
Total II	14 375 325	-63 412	14 311 912	12 164 650
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	44 149 654	-18 291 136	25 858 519	22 739 627



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 11 mai 2023

Le Commissaire aux comptes
FIDAUDIT

Didier DAMAS
Associé

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE D'ANNECY
17, rue de Rumilly
B.P. 40063
74002 ANNECY CEDEX
Tél. 04 50 10 07 83
Fax 04 50 10 07 61

**Association Départementale
Des Infirmes Moteurs Cérébraux
De Haute Savoie
(A.D.I.M.C)**

114 avenue de France
74000 ANNECY

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr



**Association Départementale
Des Infirmes Moteurs Cérébraux
De Haute Savoie
(A.D.I.M.C)**

114 avenue de France
74000 ANNECY

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Annecy, le 11 mai 2023

Le Commissaire aux comptes
FIDAUDIT



Didier DAMAS
Associé

Rapport d'activité 2022

Unité Fonctionnelle

« ENSEIGNEMENT ET EDUCATION SPECIALISES »

➤ PRESENTATION DES ETABLISSEMENTS

Rappel des autorisations

Le Centre d'éducation motrice (CEM) et l'Unité pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (appelé le Phare) constituent l'unité fonctionnelle pour l'éducation et l'enseignement spécialisé (UFEES).

Leurs agréments respectifs sont :

Pour le CEM

- Public admis : à partir de 3 ans jusqu'à 20 ans
- 42 places en internat
- 30 places en semi-internat

Pour le Phare

- Public admis : à partir de 3 ans jusqu'à 20 ans
- 4 places en internat temporaire (parmi les 15)
- 15 places en semi-internat

Les objectifs 2021-2022 étaient définis autour de 4 axes :

- La poursuite du projet de reconstruction, avec un début de travaux espéré pour le 1er trimestre 2023 ;
- La poursuite de la démarche d'amélioration de la qualité, notamment des procédures, des fiches de prestations et de l'analyse des événements indésirables.
- La mise en place des objectifs CPOM définis pour 2022
- L'engagement dans la révision du Projet d'Etablissement

→ Bilan des objectifs 2021 – 2022

✓ **Poursuite du projet de reconstruction**

L'année 2022 a marqué une étape décisive pour ce projet :

- **le Plan Pluri annuel d'Investissement a été validé par l'ARS** avec l'obtention d'une subvention d'aide par le biais du Plan d'Aide à l'Investissement de la CNSA à la hauteur de nos attendus, grâce à la confiance que nous a accordé l'ARS qui a soutenu avec conviction notre dossier.

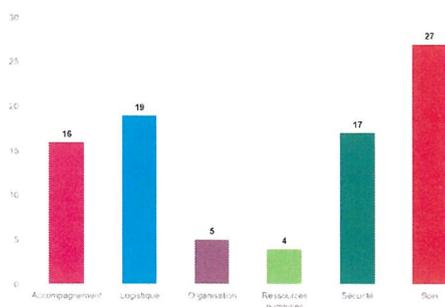
- **le Permis de construire a été accordé** par la Mairie d'Annecy.

Tous les voyants passés au vert, le projet a été relancé de manière intensive avec le passage à la phase « pro » : tous les détails du projet sont passés en revue, en lien avec les besoins de fonctionnement relevés par les professionnels.

Le projet souffre d'un impact fort lié à la hausse des taux d'intérêt et des coûts de matériaux, qui vont nous contraindre à réviser nos ambitions à la baisse.

✓ **Démarche qualité**

Analyse des Evènement indésirables 2022 : 76 déclarations ont été effectuées sur l'UFEES, réparties par catégorie comme suit :



Par ailleurs, nous poursuivons notre engagement dans la rédaction de procédures permettant de donner à chaque professionnel des repères fiables dans tous les domaines concernés par l'établissement : l'accompagnement (l'admission, le projet personnalisé, le dossier usager, la sortie de l'établissement, le soin), les procédures administratives ou de sécurité. En 2022, 5 procédures ont été élaborées ou remises à jour.

IMAGO

Depuis 2016, les établissements de l'ADIMC 74 sont pourvus d'un dossier unique pour les usagers. Chaque année, nous nous efforçons d'améliorer l'utilisation du logiciel afin qu'il nous permette, à terme, de tracer l'ensemble des écrits et activités qui sont élaborés pour les usagers.

Nous avons travaillé en 2022 à l'appropriation de la nomenclature Serafin PH pour décrire les activités et prestations offertes par l'établissement.

Ainsi, nous avons modifier les intitulés de nos prestations dans Imago afin d'être au plus près des attendus futurs.

En vue d'accompagner les salariés dans cette nouvelle configuration et plus largement d'avoir une bonne utilisation de l'outil Imago, nous avons créé 3 guides d'application des bonnes pratiques d'utilisation d'imago : un a l'attention des professionnels éducatifs et de l'enseignement, un autre pour l'équipe de rééducation et un dernier pour l'équipe soignante. L'objectif sous-jacent était une harmonisation des pratiques.

L'ensemble des professionnels ont été formé au dernier trimestre 2022.

✓ Révision des projets de services et d'établissements

L'ADIMC 74 a lancé mi-2022 la réécriture de l'ensemble des projets de services et d'établissements en mettant en place un comité de pilotage. La démarche, pilotée par la direction qualité, associe les directeurs des trois unités fonctionnelles, le directeur général et l'administrateur délégué à la réécriture des projets. Des principes communs de réécriture sont posés relatifs au bilan du précédent projet, à l'animation de la démarche de réécriture au niveau de chaque unité fonctionnelle, à l'association des parties prenantes (usagers, professionnels et familles), à la définition d'un plan d'actions à cinq ans qui s'intègre au schéma global de développement pluriannuel de l'Association.

Les principes communs de réécriture du projet sont déclinés en fonction des spécificités des structures.

Pour l'UFEES, les professionnels ont été informés du lancement de la démarche en réunions générales de fin d'année scolaire puis de rentrée.

Ils ont été réunis pour un temps de travail dédié à l'appropriation de la notion transversale à tout accompagnement qu'est l'autodétermination.

Les familles ont échangé sur trois problématiques structurantes en termes de bilan d'activité et d'attentes d'amélioration que sont l'expertise de la famille, et leur rôle de ressource, l'accompagnement à la santé et le répit des familles. En CVS, les jeunes ont exprimé le choix de travailler avec les professionnels, dans une même instance, sur les orientations du nouveau projet d'établissement. Les trois thèmes retenus sont l'accompagnement à la santé, dans le prolongement de l'analyse des familles, la scolarisation et l'autodétermination.

Le public accompagné

Au 31/12/2022, le CEM accompagnait 68 usagers, 4 admissions sont en cours donc non comptabilisée dans la présentation, et le Phare 16 usagers

Répartition par sexe

CEM et Phare :

- Les usagers du CEM sont majoritairement de sexe masculin (56%)
- Les usagers du Phare sont majoritairement de sexe féminin (56%).

Répartition par tranches d'âge

Tranches d'âge	Nbr d'usagers	Répartition en %	Tranches d'âge	Nbr d'usagers	Répartition en %
6-9 ans	8	11,94	7-10 ans	2	12,50
10-13 ans	17	25,37	11-14 ans	4	25,00
14-18 ans	27	40,30	15-18 ans	3	18,75
19-21 ans	11	14,93	19-23 ans	7	43,75
22-26 ans	5	7,46			
Total général	68	100	Total général	16	100

Constats :

- Les usagers en âge d'amendement creton ou en passe de l'être représentent 22,39 % des effectifs (14,93% + 7,46%) du CEM et 43,75% ce qui n'est pas sans impact dans le projet de l'établissement notamment en termes d'adaptation de l'offre pour répondre aux besoins et projets d'usagers « adultes » qui demeurent en établissement pour enfants.

➤ L'ACTIVITE

Activité du CEM

Le CEM compte 72 places. **Au 31/12/2022, 68 usagers étaient présents dont 10 jeunes sont accueillis au titre de l'amendement Creton.**

La liste d'attente au 31/12/2022 : 25 usagers

L'activité totale est de 13209 journées.

Par rapport à une activité prévisionnelle à 100% (14 624), **le taux d'activité est de 90%.**

- **L'activité de week-end est encore très impactée** du fait de la **crise liée aux ressources humaines**. En effet, le défaut d'effectif notamment soignant nous a amené à supprimer l'activité de WE. En 2021, nous avons fermé 2 WE sur les 19 prévus.
- 145 journées de week-end ont été effectuées par les jeunes du CEM sur l'accueil de répit mutualisé avec le PHARE, soit 49 journées supplémentaires par rapport à 2020. Nous constatons toujours une forte demande des familles du CEM pour de l'accueil en répit.

→ **Activité en internat**

L'activité de l'internat est calculée sur la base de 32 lits disponibles. L'accueil en internat est soit en internat de semaine soit en internat à temps partiel (accueil 2 à 3 nuits par semaine, ce qui permet d'accueillir 2 internes par place).

Les 32 places d'internat sont occupées, soit à temps plein, soit à temps partiel.

Au 31/12/2022, on comptait **35 usagers bénéficiaires de l'internat**, 10 usagers accueillis en internat à temps partiel dont 1 en amendement Creton ; 25 à temps plein dont 8 en amendement Creton.

L'activité effectuée en internat est de **5857 journées**, dont 1451 réalisées dans le cadre de l'amendement creton (jeunes adultes de plus de 20 ans) sur 6161 d'activité théorique. **Le taux d'activité est donc de 95%.**

Le CEM propose trois lieux d'hébergement dont deux externalisés (Envol, 8 places à Cran-Gevrier) et Baudelaire (10 places internat lycée). Cela permet de proposer 3 types de prestations d'hébergement différents :

- L'internat Belluard répond à des besoins de jeunes qui ont besoin de soins importants (équipe soignante de proximité),
- L'Envol a été dédié, depuis la rentrée 2020, à **l'accueil des jeunes en situation d'amendement creton**, créant ainsi une unité de vie préparatoire à leur vie d'adultes en EMS.
- L'internat Baudelaire permet d'avoir un lien avec les lycéens.

→ **Activité en semi-internat**

Au 31/12/2022, 45 jeunes sont accueillis en semi-internat.

Sur ces 45, 10 bénéficient d'un internat à temps partiel.

Sur le semi-internat, 7149 journées ont été effectuées dont 203 dans le cadre de l'amendement creton. Compte tenu d'une activité théorique de 8028 journées, le taux d'occupation pour 2022 est de 89%.

Sur l'année 2022, le CEM propose **4 unités de scolarisation externalisée en établissement scolaire :**

- **2 niveaux élémentaires :**

- 1 unité d'enseignement (Ecole Nicolle à Bonneville) : 5 élèves 2021- 2022 / 6 en 2022 - 2023
- 3 élèves étaient scolarisés en ULIS (Ecole élémentaire du Vallon) sur des « places réservées » sur l'année scolaire 2021-2022, 3 en 2022-2023.

- **1 niveau collège:**

- Il n'y a plus d'élèves accueillis en ULIS au Collège Beauregard
- L'unité d'enseignement de Beauregard accueille 7 élèves à la rentrée 2021-2022, 8 à la rentrée 2022-2023.

Cette évolution signe le besoin d'une scolarisation dans une modalité d'unité d'enseignement externalisée niveau élémentaire qui répond mieux aux besoins des élèves de l'établissement du fait d'une adaptation pédagogique et de rythme plus appropriée. Il est nécessaire de préciser que ce type de scolarisation nécessite un enseignant spécialisé, formé à des approches pédagogiques spécifiques. A ce jour, sur le Collège Beauregard, l'enseignement est assuré par une éducatrice scolaire financée par l'établissement. A son départ, il sera nécessaire de solliciter l'affectation d'un enseignant spécialisé pour assurer la suite de cette unité d'enseignement.

Suite à la sortie des jeunes en fin de cycle élémentaire ne pouvant poursuivre en collège ou en fin de cursus collège, nous disposons d'une unité d'enseignement niveau collège en interne. Cette classe est composée de 9 jeunes à la rentrée 2022.

- **1 Niveau Lycée :**
Suite à un travail de partenariat mené plusieurs années en amont, un espace pour accueillir un unité d'enseignement a été prévu pour le CEM au Lycée Tom Morel dans le cadre de la rehabilitation de l'établissement.
Ainsi, à la rentrée 2022, nous avons externalisé l'unité d'enseignement pré-professionnel dans le lycée professionnel.
- **Stages des jeunes**
17 périodes de stages ont pu être effectuées en 2022 par les jeunes en pré-professionnalisation, représentant 171 journées (contre 25 l'année 2021).
13 en ESAT, 1 au CEM, 1 avec les Compagnons du tour de France puis au CRP de la Passerelle.
Le rythme des stages a pu reprendre son cours normal cette année.

Mouvement des usagers

En 2022, il y a eu 8 sorties, 1 réorientation en IEM sur l'Isère suite à un déménagement, 5 admissions en FAM dont 4 dans un établissement de l'ADIMC 74, 2 retours à domicile sans suivi EMS.

6 admissions ont été prononcées : 6 orientations de jeunes venant de du domicile avec ou sans scolarisation (2 situations de migrant), 1 suivi par le SESSAD Belluard.

Les sorties de l'établissement se déroulent tout au long de l'année, soit sur demande des familles pour lesquelles les prestations de l'établissement ne correspondent plus à leurs attentes, soit lorsqu'une place se libère ou il faut alors procéder à l'orientation rapidement. En revanche, il est difficile de recruter les nouveaux usagers en cours d'année scolaire, ce qui explique des périodes avec des places vacantes.

Au 31/12/2022, 70 places sont occupées avec 2 recrutements en cours.

Absences

L'année 2022 a été moins impactée par le COVID mais a été impactée par les difficultés en matière de ressources humaines, qui nous ont amené à fermer 3 WE faute de personnel ; et à réduire des accueil en internat ou en semi-internat lors des grèves par exemple.

Motifs d'absence :

- > Nous avons constaté 34 jours d'absence pour hospitalisation complète (124 en 2021), 75 (54 en 2021) pour hospitalisation de jour;
- > 37 journées d'absence post-opération (176 l'année dernière).

Les autres types d'absence sont soit des absences prévues dans le contrat de séjour, soit des absences pour motif familial ou non justifiées.

Activité du PHARE

Le PHARE compte 15 places. Au 31/12/2022, 16 jeunes étaient présents.

Au 31/12/2022, 7 jeunes sont accueillis au titre de l'amendement Creton.

Activité en semi-internat

L'activité est calculée sur la base de 15 places. 13 jeunes sont accueillis à temps plein, dont 3 en situation d'amendement Creton, 5 sont accueillis à temps partiel, dont 4 en amendement creton.

L'activité prévisionnelle à 100% est de **3386 journées**, l'**activité réalisée est de 2955 dont 1150 réalisée dans le cadre de l'amendement creton soit un taux d'occupation de 87%.**

Mouvement des usagers

Il n'y a eu **3 sorties** sur l'année 2022, 2 jeunes sont décédés, et 1 a été réorientée vers le secteur sanitaire en raison de la dégradation de son état de santé.

Il y a eu 2 admissions.

Absences

Absences longue durée :

- > Nous avons constaté 131 jours d'absence pour hospitalisation complète (44 en 2021), 1 pour hospitalisation de jour.

Les autres types d'absence sont soit des absences prévues dans le contrat de séjour, soit des absences non justifiées.

L'offre de Répit

L'offre de répit en 2022 a été répartie sur une ouverture de 18 WE pour 8 places et 3 semaines pour 15 places (accueil jour et nuit ou jour uniquement).

Les demandes sont recueillies trimestriellement auprès des familles. Une commission d'admission statue sur les priorisations en fonction de différents critères (situation familiale, projet de l'utilisateur, nombre de demandes ...)

- ✓ **Internat temporaire (IT)**

4 places financées sur le Phare. En 2022, il a été ouvert 170 nuits.
 Deux chambres équipés de lits à barreaux qui répondent aux besoins spécifiques de six jeunes.
 Douze jeunes sont réguliers accueillis à l'IT.
 Depuis 2022, nous mettons à profit l'équipement (petit collectif / encadrement professionnel / lit à barreaux) de l'IT pour accueillir 2 jeunes usagers du CEM dont les familles ont exprimés un besoin de répit.

✓ **Week-end**

En moyenne 15 demandes (CEM / PHARE) par week-end.

En 2022, 3 week-end ont été fermés pour cause de manque de personnel.

Nous avons cependant trouvé des solutions alternatives :

- Un jeune usager a été accueilli à l'Hérydan en mobilisant le personnel restant du CEM.
- Le week-end du 02 et 03 avril, seules les nuits ont été fermées l'accueil a été maintenu en journée.

Les amendements Creton :

En 2022, l'établissement accueille au total 20 usagers (entre 20 et 26 ans) en situation d'amendement Creton : 9 du CEM et 11 du PHARE.

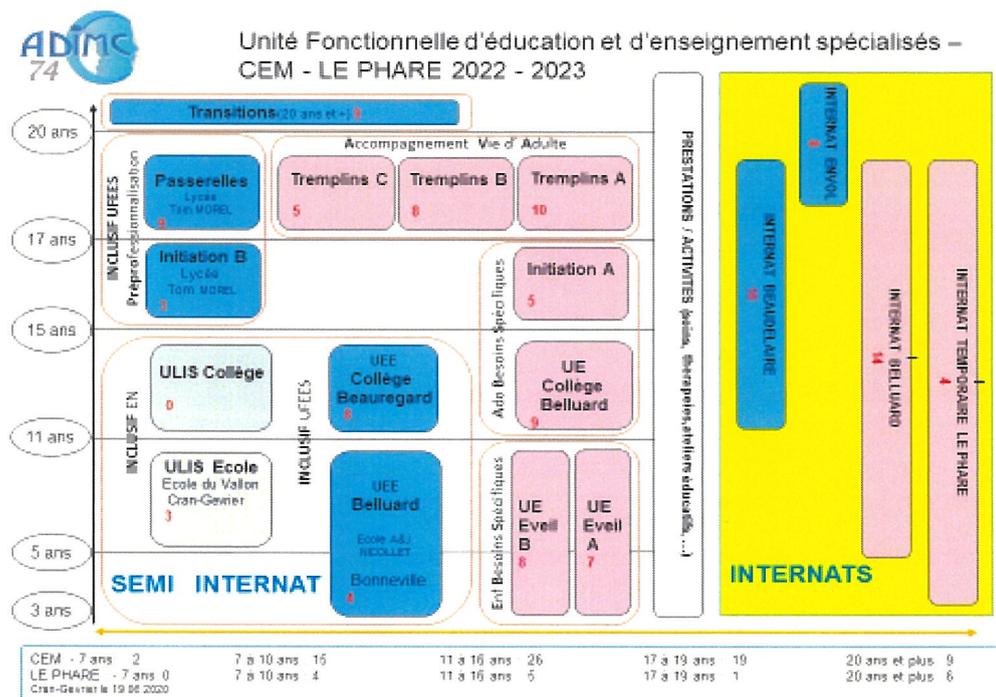
Le dispositif Transition, a pour vocation de « sortir » les jeunes adultes de l'environnement des plus jeunes afin de leur proposer un projet au plus près de la réalité des établissements pour adultes. En 2022, ce dispositif a pu accueillir 8 jeunes internes et 1 jeune en accueil de jour.

Cela met en évidence deux problématiques majeures :

- La prise en charge des usagers en situation d'amendement Creton : comment devenir adulte dans un environnement pour enfants et adolescents / comment répondre aux besoins des familles qui évoluent (certains sont plus prêt a d'avantage d'internat, le besoin de répit est parfois plus exprimés), l'accompagnement du parcours se complexifie : certains usagers et leurs familles ne voient plus l'intérêt de « sortir » de l'établissement, ils sont moins actifs pour les démarches.
- La gestion de la liste d'attente des plus jeunes qui attendent pour avoir une prise en charge globale en établissement.

Le nombre d'usagers en situation d'amendement Creton se densifiant, la pertinence d'un projet spécifique et de distinction est à mettre au cœur de notre projet d'établissement et de la réflexion associative.

➤ **ORGANISATION 2022 2023**



Les prestations collectives

Le service propose différentes prestations collectives aux usagers. Elles sont recensées dans un « catalogue de prestations » qui permettent de répondre aux besoins des usagers.

Pour l'année 2022, ce catalogue comprend 119 prestations collectives et 300 prestations individuelles prévues. Au vue des difficultés en matière de ressources humaines rencontrées, l'ensemble de ces prestations n'ont pas toutes pu se faire.

Les prestations transversales (indépendantes du dispositif ou est accueilli l'enfant)

✓ **Les activités sportives**

Il s'agit activités sportives et ludiques qui se tiennent, soit sur le site de Guillaume Belluard ou à l'extérieur (Ex foot fauteuil au complexe Max Decarre, piscine, ...).

De nombreuses activités sportives sont organisées en lien avec des partenaires locaux, qui nous permettent de proposer un large panel d'activités.

Actions phares de l'année :

- Tournois foot fauteuil : en partenariat avec Handisport, des équipes de différentes structures s'affrontent lors d'un tournoi annuel.
- Jeux de l'avenir
- Journée Cycle sur le site de Belluard : accueil de différents partenaires et établissements pour une grande journée de compétition autour du vélo.

✓ **Les ateliers d'apprentissage aux activités domestiques**

Animés par une CESF ou des ergothérapeutes, ces ateliers visent à développer les compétences dans la gestion des activités domestiques : apprendre à se faire un repas, à gérer son argent, à aller faire ses courses, etc...

✓ **Ateliers d'orientation avec les usagers et les familles**

Il s'agit d'une activité à destination des usagers en préparation d'une orientation soit scolaire, professionnelle ou vers un autre établissement médico-social.

Menés selon les objectifs par la neuropsychologue, la chargée d'insertion, l'assistante sociale ou les coordonnateurs de parcours.

Les objectifs sont :

- De favoriser des échanges autour des questions, des envies, des craintes, des besoins d'information.
- D'anticiper les questionnements annexes à l'orientation (autonomie dans les transports, dans la vie quotidienne, choix d'hébergement, etc ...)
- De permettre une décision éclairée des usagers et des parents

Les activités ponctuelles

✓ **Les Mini-camps**

En 2022, un mini-camps a été organisé par l'unité d'enseignement externalisée de Beauregard, durant 3 jours à Pralognan.

La place des usagers et des familles

Afin de favoriser l'implication des usagers et des familles au sein de plusieurs actions ont été initiées :

- Rencontres Parents / professionnels : 3 rencontres organisées sur l'année scolaire. Le taux de participation des familles est en moyenne de 30%.
- CVS : le CVS s'est réuni 3 fois et a été associé à la réécriture du projet d'établissement.
- 3 ateliers familles ont également été réalisés dans ce cadre.

Les groupes de travail

→ **Groupe de travail transversal « Communication Alternative Augmentée » (GTT CAA)**

Qu'est-ce que la communication alternative et améliorée (CAA) ? « La communication alternative et améliorée (CAA) recouvre tous les moyens humains et matériels permettant de communiquer autrement ou mieux qu'avec les modes habituels et naturels, si ces derniers sont altérés ou absents. Elle vient compenser ou remplacer un manque ou une grande déficience de parole, un défaut de langage impactant la communication, pour la faciliter sous ses deux versants expressif et réceptif. La CAA inclut des systèmes sans aides-techniques tels que le signe et le geste, ou avec aides techniques comme les tableaux d'objets, d'images ou de lettres, ou l'informatique la plus sophistiquée actuellement disponible. »

L'association a impulsé une dynamique de travail transversal afin de développer les outils de communication alternative et améliorée qui soient harmonisés et repérant pour chaque structure.

En 2022, l'objectif était :

- ✓ Finaliser la charte graphique concernant l'affichage des panneaux pour chaque salle et la création d'une charte graphique pour les menus et les emplois du temps.

Elle est à présent est définie et à présent déclinée progressivement sur l'ensemble des établissements et service de l'association.

En 2022 le groupe de travail propre à l'établissement (GTE CAA) a fixé un axe de travail :

Suite à une action de formation réalisée en 2021, un plan d'action a été établi visant la mise en place d'un nouvel outil de communication appelé le PODD.

→ Groupe de travail établissement « Alimentation »

La prestation de restauration revêt un caractère particulièrement important dans un établissement pour enfants en terme d'apprentissage (à manger seul, à diversifier ses goûts, à apprendre à déglutir...).

Un groupe de travail a été constitué depuis de nombreuses années afin d'ajuster cette prestation et de se fixer des objectifs de travail annuels.

Ce groupe s'est réuni deux fois dans l'année afin de créer une recommandation de bonne pratique autour du repas. Le premier temps a permis de faire un état des lieux de ce qui fonctionnait ou non suivant les différents dispositifs (un référent de chaque dispositif était présent). Le deuxième temps a permis de créer la recommandation et de vérifier son application à l'ensemble des usagers.

Cette recommandation a été mise en place sur un dispositif test et va être étendue à l'ensemble des dispositifs au cours du deuxième trimestre 2023.

→ Groupe de travail sur le thème de l'inclusion des usagers en situation de polyhandicap.

Ce groupe de réflexion s'est mis en place en vue de la réécriture du projet d'établissement et de la structuration des dispositifs à venir avec les travaux.

La base de la réflexion porte sur comment permettre aux personnes polyhandicapées d'être intégrées socialement au même titre que les autres jeunes tout en prenant en compte leurs spécificités. Quel équilibre entre besoins et inclusion tout en suivant les recommandations de bonnes pratiques HAS ?

La thématique étant large et faisant débat, le groupe a décidé de travailler sur des objectifs précis chaque année. En 2022, il s'est organisé sur l'accueil des enfants les plus dépendants ayant des besoins de structuration. Des temps d'accueil spécifiques ont été mis en place suivant les besoins de chacun avec des impacts constatés très positifs sur le déroulé du reste de la journée.

→ Expérimentation SERAFIN PH.

L'association s'est proposée pour participer à l'expérimentation SERAFIN PH lancée en 2021 afin collecter des données visant à alimenter la future réforme de la tarification.

Du 28/03/2022 au 01/04/2022, le CEM a participé à l'expérimentation Serafin-PH.

Sur ces 5 jours, chaque salarié a dû faire un recueil quotidien des prestations directes de soins, d'autonomie et de participation sociale réalisées ainsi qu'un recueil des transports des usagers réalisés. Le service administratif s'est occupé du recueil des données de bases de la structure et de la personne et de sa codification.

Cette expérimentation a mobilisé des journées complètes de professionnels, cadres, administratifs afin de renseigner toutes les données sur les outils mis à disposition par la plateforme.

Une 2^{ème} phase de 15 jours se déroulait en Mai, mais au vue de l'investissement requis pour 1 semaine, nous avons dû renoncer à poursuivre l'expérience.

Cependant, cette expérience nous a permis de tirer quelques enseignements sur notre activité :

- Elle a mis en évidence la proportion importante des actes de la vie quotidienne dans notre établissement.
- Elle a également permis de se familiariser avec la nomenclature Serafin.

➤ LES RESSOURCES HUMAINES

Mouvements et formation du personnel

Les mouvements

La RH en quelques chiffres		
Nombres de professionnels dont leur CDI s'est arrêté ou suspendu		13
	<i>Pour démission</i>	8
	<i>Pour Rupture conventionnelle</i>	1
	<i>Pour licenciement</i>	4
	<i>Pour congé sans solde</i>	1
Nombres d'embauches	<i>CDI</i>	9
	<i>CDD</i>	5

Nombres de professionnels en arrêt + de 30 jours	21
Nombres d'intérimaires ayant intervenu au moins 1x dans l'année	81
Nombres d'heures remplacées	11364

Après la période COVID, il y a eu une évolution du travail (comme dans de nombreux secteurs et à l'échelle nationale) : difficulté de recrutement, les salariés font le choix de travailler en intérim, plus de questions sur d'éventuelles reconversions,...

A ce jour, nous avons fait face à ces changements et avons réussi à recruter sur nos postes vacants. En revanche, l'année 2022 est frappée par un fort taux d'absentéisme. L'analyse des causes est en cours. Le travail de la fidélisation des remplaçants et de QVT des salariés est engagé.

Les formations

Accueil de 20 stagiaires dont 4 gratifiés ; les demandes sont en diminution par rapport aux autres années (accueil de 35 stagiaires les années précédentes).

Pour favoriser l'accueil des **stagiaires de 3^{ème}** qui peinent du fait de leur jeune âge à trouver des stages dans nos structures, nous proposons un parcours sur une semaine qui permet aux stagiaires de découvrir un panel de métiers du médicosocial.

Ce dispositif de parcours préétabli permet d'accueillir 3 à 4 stagiaires par an.

Formations en interne : 5 actions de formation ont été organisée au sein de l'établissement

- Intervention EPICENTRE pour 15 salariés
- Sensibilisation à la lésion cérébrale par SYNAPS pour 10 salariés
- Information et initiation à la prise en charge des troubles de l'oralité, de la mastication et de la déglutition pour 12 salariés
- Formation à l'utilisation du planning IMAGO pour 60 salariés
- Formation au français signé pour environ 25 salariés (3 niveaux)

Formation externes : 67 professionnels de l'établissement ont pu bénéficier d'une action de formation en 2022.

➤ **CONCLUSION**

L'année 2022 a été marquée pour la première année dans cette ampleur par la crise des ressources humaines qui nous amène à travailler différemment, notamment en prenant en compte la part désormais significative des intervenants professionnels en intérim.

Les axes de travail 2023 portent sur :

- La poursuite du projet de reconstruction, avec un début de travaux planifié pour le 3^{ème} trimestre 2023 ; les travaux ayant lieu sur le site et pendant l'activité, la préparation de cette phase sera particulièrement important pour tenter d'anticiper tous les impacts de ce chantier.
- La poursuite de la démarche d'amélioration de la qualité, notamment centrée pour 2023 sur l'évaluation des actions réalisées notamment au travers d'indicateurs d'activité via le logiciel dossier usagers IMAGO et le déploiement du module « Plan d'action » du logiciel AGEVAL qui permettra de faciliter le travail de suivi des actions concernant le pilotage du projet d'établissement.
- La finalisation du Projet d'Etablissement : après avoir mis en œuvre les différents temps de concertation avec les familles, les usagers, le projet d'établissement sera réécrit également à la lumière du nouveau projet associatif et de la nouvelle marque associative.
- La mise en place des objectifs CPOM définis pour 2022
- Un axe fort continue à se déployer pour tenter de faire face aux nouveaux défis dans la gestion des ressources humaines, en lien étroit avec le siège.

Elisabeth HOUOT

Directrice de l'Unité Fonctionnelle Enseignement et Education Spécialisés

Rapport d'activité 2022

Pôle ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

➤ LE POLE ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (PAD)

Description

Le Pôle Accompagnement à domicile regroupe 3 services et 1 équipe mobile

Faits marquants de l'année 2022



SAVS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



SESSAD

Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile



SESSAD Projet

pour les jeunes de 16 à 25 ans



Epicentre

Dispositif pour personnes présentant une épilepsie sévère

Signature du CPOM et arrivée d'un nouveau Directeur-adjoint

L'ADIMC a négocié en 2021 avec l'ARS et le Conseil Départemental de Haute-Savoie, un Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui l'engage sur la période quinquennale 2022-2026. Dans ce cadre, il a été acté le fonctionnement des services en file active.

Prise de fonction du nouveau Directeur-adjoint en aout 2022.

Révision des projets de service et rattachement d'Epicentre au PAD

Par ailleurs, l'ADIMC 74 a lancé mi-2022 la réécriture du projet associatif et de l'ensemble des projets de services et d'établissements dont celui du SAVS pour 5 ans (2023-2027). A cet effet, dans un premier temps, une réunion générale a été organisée avec les trois services du PSVD pour définir les pistes d'actions et les enjeux communs aux trois services. Dans un second temps, des réunions ont été organisées avec chaque service pour travailler les enjeux et pistes d'actions spécifiques. Des réunions ont aussi été organisées sous forme d'instance participative avec les usagers et les familles afin de les associer activement à l'élaboration du projet de service.

L'équipe mobile Epicentre est rattachée au PAD (formalisation en cours avec l'ARS).

Mise en œuvre de la nomenclature SERAFIN – rapport d'activité « sérafinisé »

Les années 2021/2022 marquent aussi le passage, dans IMAGO, de l'ancienne nomenclature des actes à la nomenclature SERAFIN (hors Epicentre). L'exploitation de ces données pour le rapport d'activité a nécessité au préalable une harmonisation des données avec des choix à opérer quant au rattachement des prestations de l'ancienne nomenclature à telle ou telle autre prestation SERAFIN. Le données d'activité sont désormais traitées sur la base de la nomenclature SERAFIN (Sauf pour Epicentre).

➤ L'ACTIVITE DU PAD

Public accompagné

Le public accompagné est majoritairement de sexe masculin

	SESSAD	SESSAD Projet	SAVS	Epicentre
Sexe	Nombre d'usagers			Usagers ayant signé un Projet d'accompagnement
Féminin	17	3	10	10
Masculin	34	12	18	14
Total	51	15	28	24

Les entrées, sorties et durée d'accompagnement

	SESSAD	SESSAD Projet	SAVS	Epicentre
Mouvements	Nombre d'utilisateurs			
Entrée	11	7	2	10
Sortie	7	2	2	3

Les actes effectués

Les actes effectués, par service, selon la nomenclature SERAFIN (sauf pour Epicentre).

Le SESSAD

Le SESSAD a accompagné 51 usagers pendant l'année 2022.

La durée moyenne de l'accompagnement est de 35 mois soit 2,9 ans.

Actes effectués en 2022 - SESSAD	
Nbr total des actes	Durée totale des actes en heures
11942	8184
Nbr moyen d'actes par usager	Durée moyenne des actes par usager
234	160
Nbr moyen d'actes hebdo par usager	Durée moyenne hebdo du total des actes par usager
5,6	3,8

Constats :

- En 2022, 11942 actes ont été réalisés.
- Les usagers du SESSAD bénéficient en moyenne de 5,6 actes par semaine (soit en moyenne 3,8 heures d'intervention au total par semaine)
- Evolution des profils : le SESSAD accompagne des enfants ayant des besoins de plus en plus importants et dont la complexité nécessite des réponses diversifiées au travers d'un large panel de prestations (De nombreux enfants nécessitent en effet l'intervention de multiples professionnels paramédicaux auxquels s'ajoutent des professionnels psycho-éducatifs ainsi qu'un coordinateur de parcours).
- Les actes effectués en 2022, concernent majoritairement des prestations de *Rééducation et réadaptation fonctionnelle* soit 44,36% du total de l'ensemble des prestations délivrées par le service. Viennent, ensuite, à quasi égalité les prestations de *Transports liés au projet individuel*, les prestations d'*Accompagnements pour participer à la vie sociale et les prestations d'Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux avec des pourcentages compris entre 10 et 12%*. Les autres prestations ne dépassent pas 10 % chacune.

Le SESSAD Projet

Le SESSAD Projet a accompagné 15 usagers pendant l'année 2022.

La durée moyenne de l'accompagnement est de 30 mois (soit 2,5ans).

Actes effectués en 2022 – SESSAD Projet	
Nbr total des actes	Durée totale des actes en heures
1497	985,58 h
Nbr moyen d'actes par usager	Durée moyenne totale des actes par usager
124,75	82,13 h
Nbr moyen d'actes hebdo par usager	Durée moyenne hebdo de l'ensemble des actes par usager
2,97 h	1,95 h

Constats

- En 2022, 985 heures ont été effectuées
- Les usagers du SESSAD Projet bénéficient en moyenne de 1,9 heures d'accompagnement par semaine.
- Le service n'a eu un effectif complet (usagers) qu'en fin d'année 2022

- Les actes effectués en 2022, concernent majoritairement des *prestations d'Accompagnements pour exercer ses droits* (28,66%) du total de l'ensemble des prestations délivrées par le service. En seconde position, viennent les *prestations de Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux* (13,03%). Les autres prestations ne dépassent pas 10 % chacune.

Le SAVS

Le SESSAD a accompagné 28 usagers pendant l'année 2022.
La durée moyenne de l'accompagnement est de 11 ans

Actes effectués en 2022 - SAVS	
Nbr total des actes	Durée totale des actes en heures
4064	2806 h
Nbr moyen d'actes par usager	Durée moyenne des actes par usager en heures
145	100,22 h
Nbr moyen d'actes hebdo par usager	Durée moyenne hebdo de l'ensemble des actes par usager en heures
2,79	1,9 h

Constats :

- En 2022, 2806 heures de prestations ont été effectuées
- Les usagers du SAVS bénéficient en moyenne de 1,9 heures d'accompagnement par semaine.
- Les actes effectués en 2022, concernent majoritairement des *prestations d'Accompagnements pour participer à la vie sociale* (24,8%), ensuite les *prestations d'Accompagnements pour exercer ses droits* (21,5%). En troisième position, viennent les *prestations de Transports liés au projet individuel* (13,3%). Les autres prestations ne dépassent pas 10 % chacune.

Epicentre

Epicentre a accompagné 51 usagers pendant l'année 2022.
La durée moyenne de l'accompagnement des 3 personnes sorties est de 23 mois soit 1,9 ans, avec de fortes disparités : 219 jours (0,6 ans), 444 jours (1,2 ans) et 40 jours (0,1 ans).

Actes effectués en 2022 – Epicentre

Nbr total des actes

1352

Constat :

- Les principaux actes concernent des prestations de *coordination* relative au bon déroulé du Projet d'accompagnement spécifique (PAS) de la personne avec épilepsie. Cette coordination implique donc la personne concernée, son entourage familial mais aussi les professionnels qui l'accompagnent.

➤ LES RESSOURCES HUMAINES

Mouvements et formation du personnel

SESSAD

3 départs : 1 Educatrice spécialisée + 1 Psychomotricienne + 1 Orthophoniste

4 arrivées : 1 Educatrice spécialisée + 1 Coordinatrice + 2 Orthophonistes

SESSAD Projet

Pas de départ

Arrivée : 1 éducatrice spécialisée

SAVS

Pas de départ

Arrivée : 1 éducatrice spécialisée

Epicentre

Pas de départ

Arrivée : 1 infirmière

➤ LES PERSPECTIVES DU PAD POUR 2023

Les pistes d'actions pour l'année 2023 :

- ✓ Outils et modalités de travail (pour les services)
 - Poursuivre et stabiliser le paramétrage du logiciel IMAGO au regard de l'activité du service
 - Accompagner la montée en compétences des professionnels dans la maîtrise de l'outil IMAGO
 - Poursuivre la mise en place de procédures (PPA, sorties, etc.)
 - Accompagner l'appropriation des procédures
 - ✓ Suivi de l'activité (pour les services)
 - Assurer le paramétrage de logiciel IMAGO pour avoir des données d'activité conforme aux exigences des autorités de tutelle
 - Assurer une mise à jour régulière des données des logiciels de travail (Via trajectoire, IMAGO)
- Mise en œuvre des fiches actions des nouveaux projets de service et du CPOM.

Elisabeth HOUOT

Directrice du Pôle Accompagnement à Domicile

Rapport d'activité 2022

Pôle « TRAVAIL et HABITAT »

ESAT

Préambule

2022 est une année charnière pour les ESAT. Le plan de transformation, lancé en 2021 par Madame Sophie CLUZEL, visant à garantir, pour chaque travailleur handicapé du secteur protégé, la possibilité d'engager un parcours professionnel, en ESAT, en entreprise adaptée (EA) ou en milieu ordinaire, en sécurisant le droit aux allers-retours, entre dans sa phase opérationnelle. Des décrets d'application parus fin 2022, viennent baliser les premières mesures de ce plan qui en contient trente et une. Parmi les mesures les plus transformatrices on peut mettre en avant le maintien du statut spécifique des travailleurs. L'ESAT n'est pas une entreprise ordinaire, la personne accompagnée n'a pas un statut de salarié ; pour autant, elle est reconnue comme sujet de droit qui produit une valeur ajoutée par son travail en ESAT. A ce titre, des droits nouveaux, qui se rapprochent de ceux des salariés, sont octroyés, tels que les droits aux congés exceptionnels ou l'accès renforcé à la formation professionnelle. On peut noter également le droit au cumul d'une activité professionnelle à temps partiel en ESAT et en contrat de travail auprès d'un employeur du milieu ordinaire.

Ce plan de transformation permet de reconnaître les ESAT comme des acteurs incontournables de l'accompagnement dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

INTRODUCTION

En 2022, les mesures spécifiques mises en place dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 depuis 2020 ont progressivement disparu. Le dernier trimestre a vu nos organisations revenir à un fonctionnement quasiment normal.

Globalement, nos activités de production ont retrouvé un niveau d'avant crise même si les approvisionnements en matière première et en sous-ensembles sont restés tendus tout au long de l'année. L'ensemble de l'équipe, travailleurs en situation de handicap et moniteurs, a su se mobiliser pour faire face et répondre aux attentes de nos clients. Parallèlement, l'accompagnement médico-social a pu reprendre un fonctionnement normal, ce qui nous a permis de remettre en place une offre diversifiée d'activités de soutien et d'actions de formation. Nous avons participé en 2022 à l'expérimentation SERAFIN-PH menée par l'ATIH pour la partie tronc commun et étude de temps. Cette expérimentation nous a permis de nous familiariser avec les nomenclatures. Elle a également mis en avant la complexité de la démarche et l'importance des moyens nécessaires à la traçabilité des données. En fin d'année, le travail de réécriture du projet d'établissement de l'ESAT a été lancé. La participation des travailleurs a été fortement accompagnée.

1. La population accompagnée au sein de l'ESAT

L'ESAT a un agrément de 95 places et 1 place PAS (Place d'Accueil par le Stage).

Au 31 décembre 2022, l'ESAT accompagne 90 travailleurs en situation de handicap sur ses 3 sites d'Annecy, Pers-Jussy et Ville La Grand, qui représentent 80.05 ETP.

- ✓ Il y a 30 femmes et 60 hommes.
- ✓ Il y a 29 personnes à temps partiel (31,5 % de l'effectif).

L'établissement a réalisé 23 stages pour 15 stagiaires en 2022. Ils ont réalisé un à trois stages sur l'année.

Entrées et sorties :

Années	Nombre d'entrées	Nombre de sorties
2020	3	7
2021	5	2
2022	3	5

Les sorties : Deux personnes ont bénéficié d'une réorientation en Foyer de Vie. Une personne est entrée en maison de retraite, une est partie dans le cadre d'un rapprochement familial. Une dernière a intégré l'ESRP la Passerelle pour s'engager dans une formation « **Métiers de l'administratif polyvalent** ».

Les entrées : Une personne entrée en 2022 arrive de l'IEM « Le Chevalon » de Voreppe dans l'Isère et les deux autres n'étaient pas en ESMS.

Profil des personnes accueillies au sein de l'ESAT :

Les déficiences principales des travailleurs en situation de handicap de l'ESAT au 31/12/2022 sont :

- ✓ 52 personnes avec une déficience motrice,
- ✓ 33 personnes avec une cérébrolésion,
- ✓ 1 personne avec des troubles du langage et des apprentissages,
- ✓ 2 personnes avec une déficience intellectuelle,
- ✓ 2 personnes avec un autre type de déficience.

Moyenne d'âge :

La moyenne d'âge est de 32,5 ans. Le plus jeune travailleur est âgé 20 ans et le plus âgé, de 57 ans.

L'activité réalisée :

Au 31/12/2022 l'établissement a réalisé 20 510 journées pour un nombre de journées théoriques de 24 000 (96 x 250 jours d'ouverture) soit un taux d'occupation de 85 %.

En 2021 nous avons réalisé 20563 journées, soit 53 en plus pour un taux d'occupation de 86%.

2. L'accompagnement médico-social

Les activités de soutien organisées en interne par l'équipe du Service d'Accompagnement au Travail :

Les activités proposées en interne par l'équipe du SAT visent à maintenir des acquis, à renforcer les compétences et à maintenir les travailleurs en santé par le biais d'activités sportives. Les activités s'organisent par trimestre, en dehors de la période de juillet à septembre où elles sont suspendues. En 2022, nous pouvons estimer avoir repris les activités de soutien de manière quasi normale et réalisé, sur les 3 sites, des activités de soutien pour près de 80 travailleurs en situation de handicap.

Maintien des acquis : activités écriture, jeux de société.

Renforcement des compétences :

- ✓ bricolage et décoration, floriculture,
- ✓ participation à l'activité « agility » mise en place pour les chiens de la pension,
- ✓ « Atelier Transitoire » dont ont pu bénéficier régulièrement 15 travailleurs afin d'acquérir des compétences spécifiques dans un cadre adapté hors de l'atelier de production.

Les activités sportives : sport adapté et l'activité piscine, suspendue depuis 2020, qui a pu reprendre courant avril.

Les prestations organisées par nos partenaires externes :

Durant l'année 2022,

- ✓ 55 travailleurs ont pu bénéficier de séances de kinésithérapie au sein des locaux de l'ensemble de nos sites, 5 travailleurs ont suivi des séances à l'extérieur dans des cabinets privés.
- ✓ 10 personnes suivent des séances d'orthophonie d'1h30 par semaine,
- ✓ 1 travailleur bénéficie de séance d'orthoptie,
- ✓ 2 travailleurs participent à des séances d'art-thérapie (1h une fois toutes les 3 semaines),
- ✓ 1 travailleur profite de séances d'hypno-thérapie,
- ✓ 3 personnes se sont engagées dans l'examen du permis de conduire.

Les formations :

En 2022, 31 travailleurs de l'ESAT ont suivi une formation sur les quatre actions de formation proposées.

Les thèmes mis en place :

- ✓ **Rôles des élus dans le CVS** pour 6 personnes durant 4 jours. Les participants sont les nouveaux élus dans le cadre du renouvellement du CVS de l'ESAT réalisé fin 2022. Cette action a été menée conjointement avec l'ESAT « *Le Monthoux* ».
- ✓ **Notions élémentaires de premier secours** pour 8 travailleurs durant 2 jours.
- ✓ **Sensibilisation qualité sur poste de travail** pour 8 travailleurs durant 2 jours.
- ✓ **Gestes et postures** pour 9 personnes durant 1 journée.

Le coût total du plan 2022 pris en charge par l'OPCO SANTÉ s'élève à un peu plus de 6800 €.

La participation des travailleurs :

3 réunions du Conseil de la Vie Sociale (CVS) ont eu lieu en 2022. Le CVS, renouvelé fin 2022, a tenu sa première réunion le 10 novembre 2022. 6 membres représentant les travailleurs sont élus pour 3 ans ainsi que 2 représentants des familles et 2 représentants du personnel. Il fonctionnera désormais selon les nouvelles règles définies par le décret 2022-688 du 25 avril 2022.

Dans le cadre du travail de réécriture du projet d'établissement, débuté en octobre 2022, des groupes de travail constitués par des professionnels et des travailleurs ont été mis en place. Les participants ont pu exprimer leurs attentes sur des thèmes importants tels que :

- ✓ l'accompagnement médico-social,
- ✓ le parcours professionnel,
- ✓ le projet architectural de reconstruction du site situé 106 avenue de France à Annecy,
- ✓ l'accompagnement à la santé,
- ✓ L'autodétermination.

La réécriture du projet d'établissement de l'ESAT devra être finalisée au premier semestre 2023.

3. Les activités de production

Sur le **site d'Annecy** nos ateliers fabriquent et assemblent un peu moins de 400 références différentes pour plus d'une dizaine de clients. Les **activités** sont principalement de la **sous-traitance industrielle**.

Principaux Clients	CA en %	Ecart 2021/2022 en %	Quantité 2021 (pièces)	Quantité 2022 (pièces)
SCHNEIDER ELECTRIC Alpes	48%	-13%	42 580	33 225
ANNECY TECHNOLOGY	18%	-19%	4 118 250	4 072 050
LUXALP	13%	22%	204 750 pcs	235 900
NIC IMPEX	8%	20%	55 635	59700
LEGRAND France SA	6%	-5%		

Pour l'année 2022, nos **5 clients les plus importants** (voir ci-dessus) représentent **93% de l'activité** de nos ateliers. Nous constatons que notre client principal **SCHNEIDER** représente toujours une part élevée de notre CA (48%), et ce, malgré un tassement de 13% de celui-ci, dû à une baisse importante des câbles vendus (-22%). Cette baisse a pu être compensée par une hausse d'achat de câbles de grosses sections (25² et 50²) et par une augmentation des tarifs.

Un petit groupe de travailleurs, accompagné par des membres de l'encadrement, a participé à une **journée Portes Ouvertes** organisé par **SCHNEIDER** sur son site de Montmélian. Cette journée a été l'occasion de **découvrir les activités** réalisées sur place, de **côtoyer nos interlocuteurs** et les autres ESAT et EA qui travaillent avec le site SCHNEIDER ALPES.

Les **activités** pour LUXALP et NIC IMPEX ont **fortement augmenté** (hausse du nombre de carcasses et du nombre de DVA). Ces augmentations nous ont contraints à de nouvelles organisations. Pour LUXALP, nous avons révisé les flux pour améliorer le fonctionnement dans nos différents sites (Annecy, Pers - Jussy et Ville La Grand). Pour NIC IMPEX, nous avons **agrandi** et réorganisé notre **surface de production**.

Les **difficultés** pour l'année écoulée font suite à la période COVID et à la **désorganisation des flux de matières** au niveau global. Nous avons alterné les périodes de calme et de suractivité. Cette année, les nombreuses **ruptures de composants** et les **retards** dans nos commandes sont venus accentuer ces pics. Les professionnels sont toutefois parvenus à faire passer ces moments de tensions de production le plus sereinement possible pour les personnes accompagnées.

La **prestation hors murs** occupée par un travailleur en situation de handicap sur le poste de standard accueil du Foyer de Vie le Goéland s'est arrêtée pour cause de **réorganisation du service**. Un **travailleur de l'ESAT** occupe à mi-temps un poste **d'agent de maintenance des véhicules** sur le service de gestion du parc automobile de l'Association dans le cadre d'une mise à disposition.

A **Pers-Jussy** et **Ville La Grand** les travailleurs réalisent une **activité de sous-traitance** industrielle interdépendante pour notre client LUXALP. Cette production, qui a fortement augmenté en fin d'année, demande une importante logistique entre nos différents sites pour la gestion des approvisionnements. Nous avons monté un peu plus de 190 000 pièces en 2022. Sur Pers-Jussy, deux autres activités viennent compléter l'offre, une de soudure / montage et l'autre de conditionnement. Une équipe de **10 à 15 personnes** travaille quotidiennement dans les ateliers. Comme sur notre site d'Annecy, nous avons dû faire face toute l'année à d'importantes **fluctuations de production** liées aux **difficultés d'approvisionnement**.

Les autres travailleurs de Pers-Jussy sont affectés, par roulement, à la **gestion de notre pension animalière**, ouverte tous les jours de l'année. **18 travailleurs** se relaient pour assurer l'ouverture quotidienne de la pension. En 2022 nous avons accueilli un peu plus de **500 animaux** (chats, chiens et **NAC** : lapins, furets, cochons d'inde etc...). Nous avons modifié notre salle dédiée aux **Nouveaux Animaux de Compagnie** pour augmenter notre capacité d'accueil et proposer la location de cages de grande taille pour le confort des animaux. Nous avons également revu la sécurité des parcs d'ébat des chiens et réaménagé la chatterie. Suite au départ en retraite de

notre vétérinaire référent, nous avons mis en place un nouveau **partenariat** avec un **cabinet vétérinaire** situé à La Roche Sur Foron qui nous **conseille** et nous accompagne dans la prise en charge des animaux. Nous souhaitons mettre en place avec son concours, une formation adaptée aux travailleurs en situation de handicap qui interviennent à la pension. En 2022 nous avons mis en service, pour nos clients, un **logiciel de réservation en ligne** qui vient faciliter le travail de gestion des moniteurs et simplifier les démarches des clients. Ce nouvel outil permet également une meilleure visibilité de nos activités.

Nous avons également ouvert un nouveau **site internet**, dédié à l'activité travail de l'ESAT. Ce projet s'inscrit dans notre démarche de commercialisation et vient compléter le site de l'ADIMC 74 avec l'objectif de rendre **plus lisibles** nos activités pour d'éventuels nouveaux **clients**. Il est consultable via le lien suivant : <https://www.esat-ateliersdenovel.fr/>

Nous avons poursuivi notre démarche **d'adaptation des postes** de travail sur l'ensemble des sites. De nouvelles **tables motorisées** réglables et des **chaises ergonomiques** sont venues compléter notre parc. En janvier 2022, une **nouvelle machine de coupe** pour les câbles est venue remplacer avantageusement l'ancienne qui était en fin de course.

4. **Qualité**

L'année 2022 a été une année charnière dans notre **fonctionnement qualité**, puisque nous étions sur une période de **renouvellement** de la **certification** qui couvre nos activités de sous-traitance industrielle. L'organisme AB CERTIFICATION, est venue **auditer la globalité de notre système** en septembre 2022.

Cet audit de renouvellement a permis d'observer un **Système de Management de la Qualité** porté par une équipe dynamique et impliquée. Il a été également observé que les **objectifs fixés** avaient été **atteints** et que le système est défini et mis en œuvre conformément aux exigences normatives sur tous les sites couverts par la certification. Aucune demande d'amélioration n'a été faite, aucune non-conformité n'a été relevée. Seuls des axes de progrès ont été identifiés. Au vu de tous ces éléments, nous avons obtenu un **avis favorable** pour le renouvellement de la certification ISO9001 version 2015.

5. **Les Ressources Humaines**

L'effectif 2022 en CDI affecté au Budget Principal d'Action Sociale s'élève à 22.53 ETP (15,48 femmes et 7.05 hommes). La moyenne d'âge des professionnelles de l'ESAT est de 45 ans. 93 % de l'effectif occupe un poste à temps plein.

✓ **Formation :**

Les formations individuelles réalisées en 2022 :

CAFERUIS
EXCEL Avancé
Initiation à la LSF niveau 1
VAE / Accompagnement à la rédaction du livret

Les actions de formation collective organisées en 2022 :

Les relations entre travailleurs handicapés et professionnels en ESAT : les positionnements respectifs
EXCEL Les bases
ACACED Chien, Chats, NAC
L'accompagnement professionnel des personnes handicapées psychiques en ESAT

✓ **Départs et arrivées :**

3 professionnels en CDI ont quitté l'ESAT en 2022 dans le cadre de démissions. 3 embauches sont venues pallier ces départs.

✓ **Absentéisme :**

Après une forte augmentation en 2020 et 2021 liée à la crise sanitaire, l'année 2022 a été marquée par une baisse très significative de l'absentéisme.

Année	2020	2021	2022
Taux d'absentéisme	5.93%	6.52 %	2.65 %

Le remplacement des salariés absents n'est pas systématique. L'auto-remplacement est privilégié, dans la mesure du possible.

CONCLUSION

En conclusion, l'année 2022 a été moins impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19. Les professionnels de l'établissement se sont mobilisés pour répondre aux besoins des travailleurs en situation de handicap et à ceux de nos clients. Je les remercie vivement pour leur implication et leur professionnalisme tout au long de l'année.

Le Foyer d'hébergement

INTRODUCTION

En 2022, la fin des restrictions sanitaires a permis au Foyer d'Hébergement de reprendre, au fil de l'année, un fonctionnement proche de la normale. Durant le premier semestre, les contaminations ont été limitées et nous n'avons pas eu de « cluster » à déplorer. Cependant, les activités du Foyer d'Hébergement ont été encore fortement limitées, les restrictions n'ayant pu être levées que progressivement, à partir de septembre 2022. Les équipes ont, comme en 2021, continué à adapter l'accompagnement de chacun dans ce contexte particulier.

La forte tension sur les ressources humaines a, quant à elle, mis à mal nos organisations tout au long de l'année. Plusieurs sorties de résidents et notre incapacité à recruter des professionnels suite à des démissions, nous ont obligé à geler les entrées et à fermer un appartement. Nous avons fermé, en décembre, le plus petit de nos logements, un appartement de 4 places, et réaffecté résidents et professionnels sur les autres appartements. Ce regroupement a été possible en raison de chambres libérées par des départs de résidents ainsi que celles réservées à l'Accueil Temporaire. Cette décision a été prise après plusieurs mois de forte tension.

L'engagement sans faille des professionnels en poste a permis de limiter l'impact sur les résidents et je les en remercie vivement.

1. Les personnes accompagnées

L'agrément est de 50 places d'hébergement permanent autorisé.

En fonctionnement normal, les places sont réparties ainsi :

- ✓ 34 sur Annecy :
 - secteur de Novel (15 places)
 - secteur de « La Pérolrière » - Cran-Gevrier (19 places)
- ✓ 16 à Pers-Jussy, au sein d'un foyer collectif.

Au 31 décembre 2022, seulement 46 places de Foyer d'Hébergement sont occupées. 4 places sont vacantes. Cette situation s'explique par la fermeture d'un appartement et le blocage des entrées.

Entrées et sorties :

Au cours de l'année 2022, il y a eu 2 entrées pour 4 sorties de résidents au Foyer d'Hébergement.

Les entrées :

Une personne a intégré le Foyer d'Hébergement après plusieurs années d'Accueil Temporaire. La deuxième personne a intégré le Foyer d'Hébergement et l'ESAT suite à plusieurs stages.

Les sorties :

Une personne a quitté le foyer dans le cadre d'un rapprochement familial. Une personne est partie pour intégrer une place de Foyer de Vie (intégré au FH) suite au décès d'une résidente. Une personne a intégré un FAM en Ardèche dans le cadre d'un DOP accompagné par la MDPH. Une personne a intégré la maison de retraite de Reignier après la fin de son activité à l'ESAT.

Trois résidents pris en charge au Foyer d'Hébergement sont en fait **orientés en Foyer de Vie** (Deux sur le site de Pers-Jussy et un sur Annecy). Cette situation résulte de l'attente d'ouverture des 9 places de Foyer de Vie du projet « Les Toriolets », prévue courant 2024. En 2022 une résidente orientée Foyer de Vie est décédée. Elle a été remplacée par une autre résidente du Foyer d'Hébergement, travailleuse de l'ESAT, dont le projet était d'arrêter son activité professionnelle et d'intégrer le Foyer de Vie. Cette personne est malheureusement elle aussi décédée après seulement quelques mois passés sur cette place. Au 31 décembre 2022 il n'y avait plus que deux résidentes **orientées en Foyer de Vie** prises en charge par le Foyer d'Hébergement, et uniquement sur le site de Pers-Jussy.

Deux résidents du Foyer d'Hébergement sont des **travailleurs sans activité**, au bénéfice d'une mesure d'inaptitude médicale au travail prononcée par la Médecine du Travail. Une personne est prise en charge sur le site de Pers-Jussy dans l'attente d'une orientation vers le Foyer de Vie et du basculement administratif sur le dispositif temporaire préouverture du projet « Les Toriolets » prévu en 2023. La seconde personne était prise en charge sur un appartement à Annecy ; elle a intégré une place en MAS en Ardèche suite à de très nombreuses démarches de recherche de solutions.

Profil des personnes accueillies au Foyer d'Hébergement :

Les **déficiences principales** des personnes accueillies au Foyer d'Hébergement au 31 décembre 2022 sont :

- ✓ 30 personnes avec une déficience motrice,
- ✓ 13 avec une cérébrolésion, avec un autre type de déficience,
- ✓ 1 avec des troubles du langage et des apprentissages,
- ✓ 2 avec une déficience intellectuelle.

Moyenne d'âge :

La moyenne d'âge est de 35 ans.

2. L'activité

Le nombre de journées théoriques pour 2022 est de 365 x 50 soit 18 250 journées. Le nombre réel de journées réalisées est de 13.775 pour un prévisionnel de 13.598 journées, soit un boni de 177 journées. Le volume de journées a retrouvé un niveau d'activité proche de 2021, légèrement supérieur à l'objectif.

3. La vie au sein du Foyer d'Hébergement

La vie au sein du Foyer d'Hébergement est rythmée par des actes de la vie quotidienne auxquels les résidents sont associés dans la mesure de leur capacité et des objectifs définis par leur projet personnalisé. Les accompagnateurs visent à renforcer l'autonomie des résidents autant que possible. Les activités s'articulent autour de tâches ménagères (repas, linge, ménage, courses, gestion de l'argent etc...) et d'activités plus récréatives comme les loisirs et la culture.

Loisirs et cultures

Dans le cadre des activités, les sorties ski et « vélo adapté » mises en place en partenariat avec des associations handisports ont pu reprendre. Des pratiques sportives individuelles ou collectives, telles que l'escalade, le ping-pong, le tir à l'arc, le parapente, etc...ont également pu être de nouveau organisées. Les résidents ont également pu participer à des concerts (Musilac, Zicomatic) et diverses activités culturelles (expositions, musées etc...).

La participation des résidents

En 2022, nous avons réalisé 3 réunions du **CVS du Foyer d'Hébergement**. Le CVS sera renouvelé début 2023, le mandat de trois ans de ses membres arrivant à échéance.

Dans le cadre du travail de réécriture du projet d'établissement débuté en octobre 2022, des groupes de travail constitués par des professionnels et des résidents ont été mis en place. Les participants ont pu exprimer leurs attentes sur des thèmes importants tels que :

- ✓ l'accompagnement médico-social,
- ✓ la vie sociale,
- ✓ l'accompagnement à la santé,
- ✓ l'autodétermination,
- ✓ la personnalisation de l'accompagnement,
- ✓ l'évolution des besoins,
- ✓ la transformation de l'offre d'habitat.

La réécriture du projet d'établissement du Foyer d'Hébergement doit être finalisée au premier semestre 2023.

4. Les Ressources Humaines

LES ETP par types de contrats

FOYER D'HEBERGEMENT	2020	2021	2022
CDD	2,94	1.51	4.25
CDI	43,55	45.11	43,34
Total des ETP (CDI + CDD)	46,49	46.63	47,59

On note une augmentation de 2.74 ETP des CDD et une baisse de 1,77 ETP des CDI. Cette tendance montre nos difficultés de recrutement sur l'année, notamment de professionnels en CDI.

- ✓ Il y a eu 6 départs : 4 démissions, 1 licenciement pour inaptitude et 1 rupture de période d'essai.
- ✓ Il y a eu seulement 2 **embauches** en 2022 contre 6 en 2021.

L'**absentéisme** 2022 de 7.22 % contre 5 % en 2021 et 3.17 % en 2020. L'absentéisme est en forte hausse et juste en dessous du niveau moyen pour l'Association de 8 %.

Libellé	Taux d'absentéisme (nombre de jours d'absence/nombre de jours théoriquement travaillés *100)		
	2020	2021	2022
Maladies Non professionnelles	3.17%	5 %	7.10 %
Accident du travail	0%	0 %	0.12 %
Total	3.17%	5 %	7.22 %

La formation

En 2022, les salariés du Foyer d'Hébergement ont pu suivre **les formations collectives** ci-dessous :

L'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le processus de vieillissement

Les personnes en situation de handicap psychique
Panorama de la CCN66
Conduire le changement au sein d'une équipe
EXCEL Les bases

Une professionnelle du Foyer d'Hébergement de Pers-Jussy a suivi en individuelle une formation « Pilotage tandem ski ».

CONCLUSION

Après deux années compliquées en raison de la crise sanitaire, l'année 2022 a été principalement impactée par les difficultés de recrutement. Cette tendance, c'est renforcée à partir du mois de septembre nous obligeant à fermer un appartement sur le Foyer d'hébergement d'Annecy. Cette situation ne favorise pas l'atteinte des objectifs d'activité fixé dans notre CPOM, toutefois cette mesure a permis de prendre en charge tous les résidents du FH sans avoir à leur demander de rentrer en famille. Elle aussi permis de redéployer du personnel vers les appartements ouverts et ainsi diminuer les tensions dans l'organisation des plannings

L'Accueil Temporaire du Foyer d'hébergement

INTRODUCTION

Le dispositif d'accueil temporaire est étroitement lié au fonctionnement et aux moyens du Foyer d'Hébergement. Les trois places d'accueil temporaire y sont intégrées, permettant aux personnes prises en charge de bénéficier des moyens et prestations du Foyer d'Hébergement. Fin 2022 la situation de forte tension sur le recrutement nous a contraints, pour assurer l'accompagnement, à fermer un appartement de 4 places sur Cran-Gevrier. Cette situation a entraîné la fermeture des chambres d'Accueil Temporaire (1 sur le secteur de Novel et 1 sur le secteur de Cran-Gevrier), le regroupement des résidents mobilisant ces deux chambres.

1. L'activité

En 2022, avec 220 journées, l'activité de l'Accueil Temporaire du Foyer d'Hébergement a connu une forte baisse par rapport à 2021 (381 journées). Cette baisse de 161 journées s'explique principalement par deux facteurs :

- Une baisse des demandes par rapport à 2021, après une année 2020 marquée par le confinement et la fermeture du dispositif d'Accueil Temporaire durant plusieurs mois,
- Un manque de personnel sur le Foyer d'Hébergement à partir de septembre 2022 qui nous a obligés à limiter l'ouverture de l'Accueil Temporaire,
- La fermeture d'un appartement et le regroupement de résidents opéré en décembre sur Annecy qui nous ont contraints à bloquer le dispositif d'Accueil Temporaire par manque de chambres, excepté les studios mais ces derniers ne correspondent pas aux besoins d'une grande partie des personnes accompagnées,
- L'entrée fin 2021 d'une résidente sur le Foyer d'hébergement qui réalisait de l'accueil temporaire depuis de nombreuse année de manière régulière (90 jours).

Le nombre de journées fixé au budget prévisionnel 2022 était établi à 332 journées.

Aujourd'hui, la demande d'Accueil Temporaire sur le Foyer d'Hébergement reste limitée. Bien que ce dispositif permette de répondre à des besoins, le taux d'occupation des 3 places existantes a du mal à augmenter significativement et la situation de tension des ressources humaines vient renforcer ce phénomène.

2. La population accompagnée en Accueil Temporaire

L'agrément est de 3 places d'Accueil Temporaire.

Les places sont réparties ainsi :

- ✓ 2 sur Annecy et Cran-Gevrier
- ✓ 1 à Pers-Jussy.

Au cours de l'année 2022, seulement 3 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif.

Les motifs de l'Accueil Temporaire sont :

- ✓ une situation d'urgence liée à un problème de mobilité pour se rendre à l'ESAT de Persy-CAT,

- ✓ la préparation à une entrée au Foyer d'Hébergement pour 1 personne dans le cadre d'une préparation à long terme,
- ✓ le projet de vie en dispositif d'Accueil Temporaire sur le Foyer d'Hébergement durant 90 jours pour 1 personne prise en charge 3 nuits par semaine sur le site de Pers-Jussy.

Profil des personnes accueillies en Accueil Temporaire :

Les **déficiences principales** des personnes accueillies en 2022 sont :

- ✓ 1 personnes avec une déficience motrice,
- ✓ 1 personne avec une cérébrolésion,
- ✓ 1 personne avec une déficience intellectuelle.

Age des personnes accueillies :

Les deux personnes accueillies ont toutes les deux 29 ans.

CONCLUSION

En 2022 le service d'Accueil Temporaire du Foyer d'Hébergement a connu une forte baisse d'activité. Cette baisse est liée à une demande en recul et à un manque de ressources humaines nous obligeant à fermer des chambres d'Accueil Temporaire. L'activité du premier semestre 2023 devrait poursuivre sa baisse en raison de la fermeture d'un appartement sur Annecy et du regroupement des résidents.

Jérôme GRETHER

Directeur du Pôle Travail et Habitat

Pôle Hébergement et Accueil de Jour

EAM « L'HÉRYDAN »

L'année 2022 a été marquée par la réouverture de l'établissement sur l'extérieur et la volonté de renouer avec nos partenaires culturels et sportifs.

Plusieurs événements sont à retenir notamment le partenariat avec l'association Zicomatic. En effet, plusieurs résidents ont profité d'activités proposées au « Cosy Café » qui est un lieu inclusif de rencontre et de partage autour d'activités et d'animations.

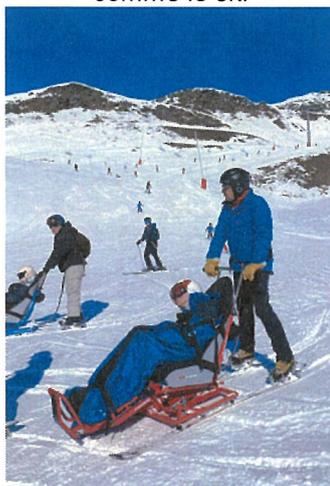


Spectacle de magie



Atelier danse.

Mais aussi la reprise d'activités de plein air
comme le ski



Et de la vie d'établissement riche en émotions !



L'équipe de direction

Pôle Hébergement et Accueil de Jour

Foyer de Vie « Le GOELAND »

Voici quelques événements marquants de l'année 2022

Du 21 au 29 janvier 2022



La 5^{ème} édition de **Casse ta carapace**, festival citoyen piloté par la MJC Centre Social Victor Hugo s'est déroulé en janvier. Il a pour thème général la différence et Chaque année un thème plus précis est choisi. Cette année c'était « ensemble contre les violences »

La contribution des résidents cette année a proposé un court métrage réalisé par les résidents pendant le 1^{er} confinement. Ce film sans parole projeté au cinéma le Mikado traite du ressenti des résidents enfermés dans l'institution juste au travers de gestes choisis, inspirés de la chorégraphie *Dans Rosas danst Rosas* et de la musique.

LE CUBE DU BONHEUR

Nous vous proposons de réaliser un cube artistique



Libre à vous de réaliser le CUBE du BONHEUR
Imprimer une image de cube, découper la plus, découper et coller
Votre cube est prêt!

Exposition des CUBES du BONHEUR à partir du 1er mai à l'Ecrevis



Dépôt des boîtes avant le 15 avril 2022 à l'Ecrevis
36 rue de l'aérodrome à Meythet



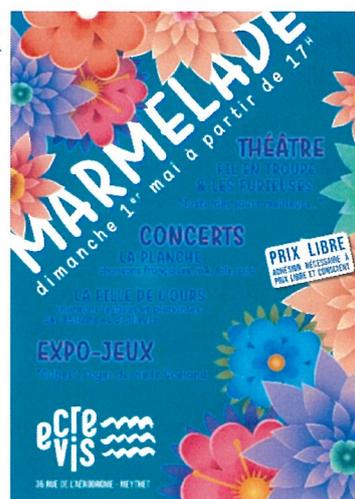
Les CUBES du BONHEUR

seront exposés à l'ECREVIS

à l'occasion de la Marmelade le 1er mai 2022



Exposition jusqu'au 15 mai 2022



En partenariat avec l'Ecrevis, de très nombreux résidents (Goéland, Alouette, Hérydan) ont été invités à réaliser et customiser des cubes du bonheur. Une exposition a couronné ce grand succès pendant la première quinzaine de mai.

27 janvier : **Journée à thème** « Les civilisations », grande fête où chaque groupe de jour prépare des productions



et les partage. Un rassemblement très apprécié par les résidents.

Danse et percussion

Pendant plusieurs semaines, 18 personnes du Goëland et de l'Envol ont dansé et fait sonner leurs percussions sur des rythmes africains. Ils ont été accompagnés et guidés par une danseuse et un percussionniste. Ils se sont préparés avec engagement remarqué pour jouer lors de deux représentations : la fête de l'Epanou à Cap-Périer le 3 juin et au Goëland le 9 juin.



Participation à l'action culturelle « **Dis-Moi Dix Mots de la langue française** » en partenariat avec médiathèque Louise Michel, et de la ville d'Annecy

« S'accepter et s'aimer avec nos différences »

LA BALME-DE-SILLINGY

Les résidents du foyer Le Goëland sont venus voir leurs portraits réalisés par des élèves de la MFR

C'est dans les locaux de la MFR de la Catie que mercredi 16 mars, les élèves de terminale Bac Pro Services aux personnes et aux territoires ont accueilli les résidents du foyer Le Goëland de Meythet pour leur présenter une exposition mise en place par ces étudiants sur le thème "S'accepter et s'aimer avec nos différences", composée d'une série de portraits des résidents réalisés par les élèves.

Ce projet a été accompagné par Laurie Battistello, enseignante à la MFR, permettant aux jeunes de se dépasser. Des partenai-



Les résidents du foyer de vie Le Goëland ont pu découvrir et profiter de l'exposition faite par les jeunes de la MFR La Catie. Photo Le DL/C.L.

res se sont joints à cette action, comme le Club photo de Sillingy qui a ac-

compagné le vernissage pour apporter aussi son expertise photographique

et son enthousiasme, la municipalité a fourni les grilles pour le support des

photos et le conseil d'administration de l'association était également présent.

Les autres élèves de la MFR ont profité de cette exposition qui permet des échanges sur ce qu'est la différence pour mener aussi d'autres projets d'animation du territoire avec d'éventuels partenai-

res. La MFR de la Catie accueillera les personnes intéressées par ses formations aux prochaines portes ouvertes les mercredis, 6 avril, 18 mai et 15 juin.

C.L.



Chaque année, L'ISETA propose aux résidents **un projet artistique** mené par un groupe de 4 à 5 élèves. Cette année, le Hip-Hop était à l'honneur et le résultat final a dépassé les objectifs initiaux.

« On a pu apprendre des mouvements Hip-hop pas toujours faciles mais toujours dans la bonne humeur. Trop sympas les filles qui nous ont accompagnés, Merci à elles ! »

Sylvain, Edona, Clément, Benjamin, Audrey.

Le témoignage d'Océane : « Olé le prof de hip-hop nous a appris des pas de danse que nous avons reproduits avec les résidents en structure. Grâce à ça, nous avons créé des liens de confiance car danser devant tout le monde c'est quand même difficile. Ce projet nous a permis de pouvoir connaître le public des personnes en situation de handicap sans faire de différence. Le hip-hop était un prétexte pour pouvoir créer un lien et de la confiance tout en faisant de la danse »



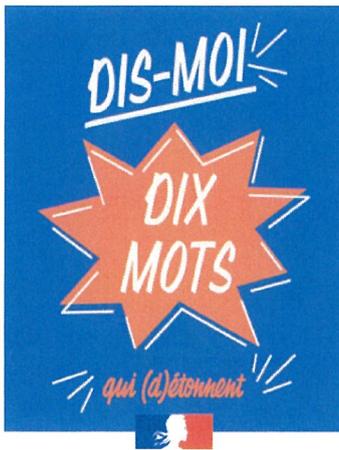
La semaine verte :
une bonne occasion de sortir au printemps, partager des animations sur la nature et se faire du bien au naturel!



Carnaval

Les résidents ont travaillé sur la décoration de la jambe de monsieur carnaval et ont décoré leurs fauteuils et vélo pour défiler. Au Goeland, nous avons profité de l'événement pour se régaler avec de bonnes crêpes !





Dis-Moi Dix Mots de la langue française en partenariat avec la médiathèque Louise Michel et la ville d'Annecy. Cette année, c'est le groupe Echange qui a dignement représenté le Goéland.



Notre précieux partenaire ZICOMATIC nous a encore cette année permis d'assister à de nombreux événements dont le Festival « En Scène » auquel ont pu se rendre Kévin, Sylvie, Vinciane et Mario



Téléthon

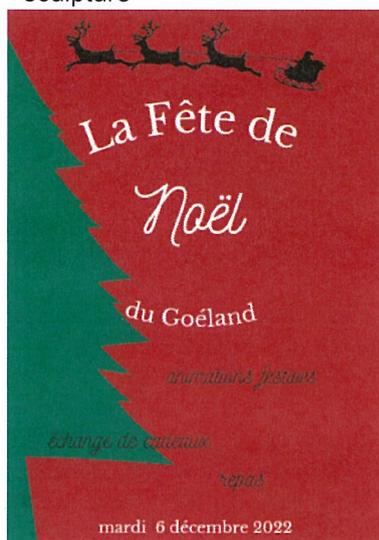


Participer au téléthon, c'est s'engager pour les autres. Comme chaque année, l'investissement et la présence du Goéland sur les actions ont été remarquables. Le spectacle avec Meyth'anim a été préparé sur 6 soirées et joué le 2 décembre. Quant au Big-bang Goéland, il s'est produit en extérieur le 3 décembre : « Brrrr » il faisait froid mais qu'est-ce que c'était bien !

Fête de Noël

Chacun des inscrits, que ce soit les résidents ou les professionnels, a pu offrir un petit cadeau de 2 euros et en recevoir un en retour. Des binômes ont été constitués. Le repas festif et les animations de l'après-midi ont bien plu :

- temps de maquillage
- photos dans le beau cadre préparé par l'atelier sculpture



- et bien-sûr quelques gourmandises sans lesquelles Noël ne serait pas



L'équipe de direction

Directeur adjoint UF HAJ

Les activités sportives :

Compte tenu du fait que je sois arrivée le 1^{er} mars 2022, beaucoup d'activités sportives n'ont pas pu se faire de janvier à mars. De plus les conditions météorologiques ont énormément perturbé les activités extérieures tels que le ski, l'hansa ou la voile.

Hansa : 4 sorties hansa au cercle de voile de Sevrier,

Tennis : 6 séances

Balnéo : 6 séances

Rando : 7 sorties

Piscine : 26 séances avec un maitre-nageur

26 séances en bassins thérapeutique

Foot : 28 séances

Voile : 4 sorties

Tandem ski : 7 sorties, 18 résidents, 1 sortie de remise à niveau avec le CAF

Parapente : 1 sortie avec 3 résidents

Cimgo : un week-end avec 2 résidents

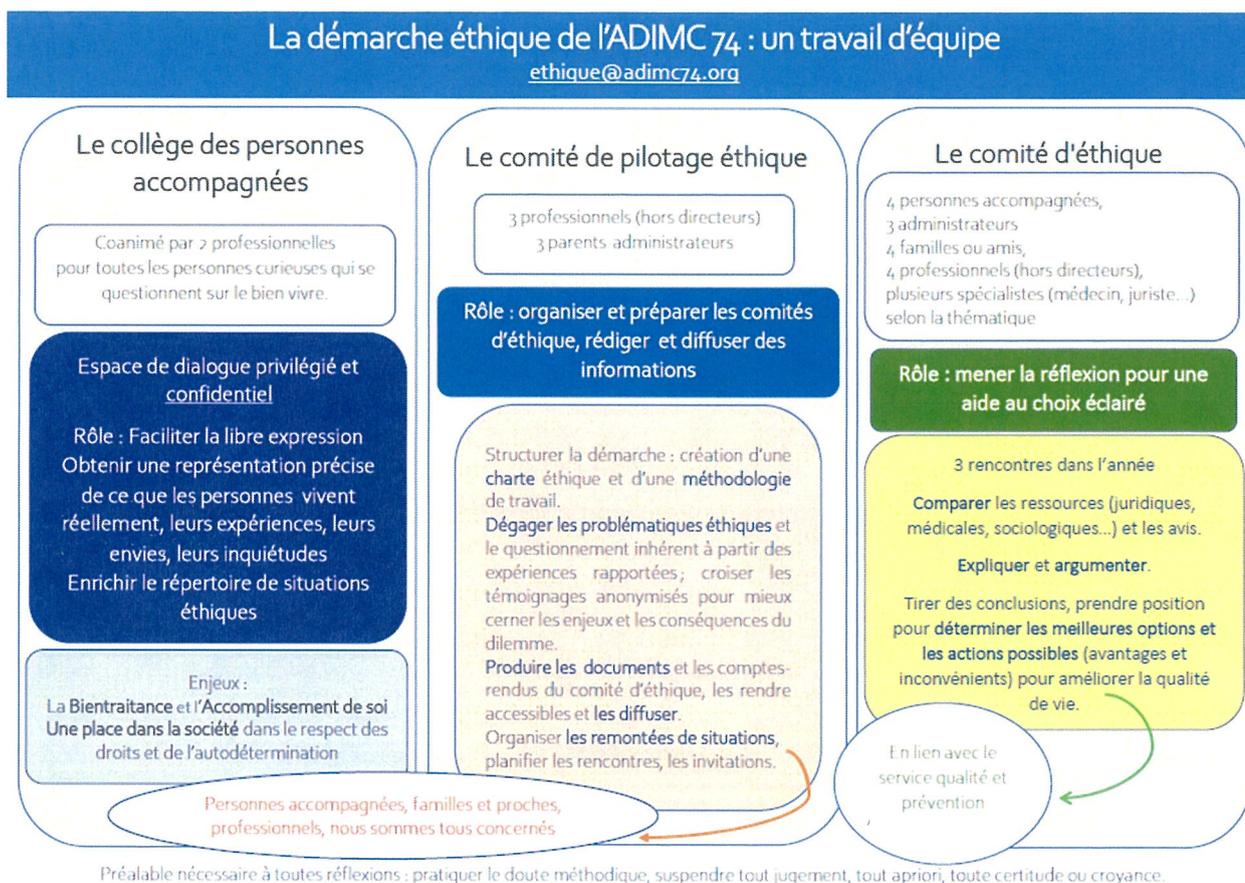
Emilie BOURNEZ

Référente sport

Commission permanente « Éthique »

La démarche éthique nous guide à travers les contingences du quotidien ; **dans cette recherche permanente de ce qui est juste, elle donne sens à notre pouvoir d’agir pour améliorer le vivre ensemble et détermine les bonnes mesures à prendre, tout en défendant les valeurs démocratiques** (justice et équité, liberté et autonomie, bienfaisance et non maltraitance, communication et bonne information...).

1. Présentation de la commission éthique



2. Les travaux effectués en 2022

La commission éthique organise 3 rencontres par an du comité d'éthique. Les problématiques sont dégagées à partir des situations qui nous ont été rapportées. Nous avons ainsi recueilli plus de 35 témoignages des familles et des professionnels par l'intermédiaire de la boîte mail ethique@adimc74.org. Puisqu'avec un handicap, ce mode de remontée manque de pragmatisme, les personnes bénéficient également d'un espace de parole essentiel et privilégié avec le « collège des personnes accompagnées ».

Tous les témoignages sont déterminants : ils expriment vos expériences passées vécues, vos façons de faire, vos inquiétudes et vos contentements, vos attentes et vos besoins, vos aspirations et vos idées pour l'avenir. Ils se croisent et se complètent, si bien qu'ils nous offrent une perception plus fine et plus précise du contexte, ils nous aident à dégager les meilleures options possibles d'amélioration et à **faire de la commission éthique une réelle force de proposition et d'aide à la décision**.

Après chaque comité d'éthique nous réalisons un compte-rendu très détaillé (une dizaine de pages) à destination prioritairement de ses membres et du Conseil d'Administration, en veillant à retranscrire fidèlement les propos et la pensée de chacun, puis nous rédigeons la synthèse destinée à tous pour bien mettre en lumière les conclusions et les préconisations qui ont émergées.

3. Les actions restant à réaliser

- Le comité d'éthique n°5 du 10 juin prochain sera consacré à **la vie intime, affective, sexuelle et relationnelle**.
- La charte qui fixe nos objectifs et la méthodologie pour les atteindre, rédigées en 2021, ont pu être expérimentées et étayées en 2022, nous travaillons encore à leur version en FALC pour plus de clarté, que nous espérons pouvoir présenter en 2023.
- La démarche s'inscrit dans une progression afin d'enrichir le répertoire de situations éthiques si bien que les sujets déjà abordés en 2022 dans les **travaux sur les espaces privés et collectifs (comités 1 et 2), l'alimentation et la santé (comités 3 et 4) , et ceux à venir**, pourront être développés à nouveau au fil des circonstances.

CONCLUSION

Nous comptons sur la nouvelle association, Alpysia, pour nous offrir un espace de visibilité plus efficient, panneau d'affichage dans les établissements, un espace dédié sur le site internet, des publications plus fréquentes dans le magazine de l'Association afin de mieux communiquer sur le travail du comité d'éthique.

Pascale CORDONNIER

Administratrice et Animatrice de la Commission Ethique

Monique BERTON, Serge ORDONEZ, Laurence DUCHESNE, Isabelle GUYOT et Aurélie DAUDON

Membres du Comité de pilotage de la Commission Ethique

Commission permanente « Ressources Humaines »

INTRODUCTION

MEMBRES DE LA COMMISSION :

François REVOL, Gérald BOURBOTTE, Elisabeth HOUOT, Jérôme GREThER, professionnels.

Béatrice LE HENAFF, Michèle BRET et Leslie BOA, Joëlle PETIT-ROULET administrateurs

La commission s'est réunie le 24 mai et le 23 novembre 2022.

• **Séjour de la santé et accord Laforcade**

Au 1^{er} semestre 2022 : Suivi des décrets, de leurs modalités d'application, de la réception par l'ARS et le Département des financements correspondants ; risques sociaux et juridiques liés aux éventuelles disparités de rémunération entre postes identiques chez le même employeur.

Au 2nd semestre 2022 : Après versement des primes, il reste encore quelques exclus du Séjour et de l'accord Laforcade au sein du personnel de l'ADIMC 74.

• **Feuille de route du Service Ressources humaines**

Point sur la feuille de route du Service RH dans le cadre de l'ambition et des objectifs stratégiques du siège : être un siège efficient et fédérateur au service du projet de l'Association.

1. A l'aide de fiches actions fournies par le Service RH :

✓ Animer et évaluer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (référents par établissement)

✓ Animer et évaluer la politique de rémunération (conformité, équité, reconnaissance de l'implication)

✓ Mise en place d'un plan de recrutement

2. Mesures pour favoriser la qualité de Vie au Travail : Photos prises par les salariés sur des situations de travail pénibles ou à améliorer. Le CSSCT les étudie et formule des préconisations d'amélioration.

Mise en place de boîtes à idées répondant aux trois critères suivants : pas d'impact budgétaire, contribution au bien-être des résidents, amélioration des conditions de travail.

• **Stratégie de recrutement**

Un plan d'action de recrutement est mis en place dans un contexte de plein emploi sur le bassin annécien. Pôle emploi peine à capter des candidats, la SCIC emplois solidaires a peu d'intérimaires à proposer et la concurrence est féroce. Le secteur du handicap n'est pas le plus attractif et les grilles de rémunération restent inférieures aux grilles du secteur hospitalier en dépit d'une revalorisation du point de 3 % applicable au 1^{er} juillet 2022. En moyenne, le taux d'absentéisme est de 9 % et chaque jour 23 postes n'ont pu trouver de remplacement (ni embauche, ni intérim).

➤ Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'emploi ; participation aux forums de l'emploi ; accueil des stagiaires sur des sites qualifiants.

➤ Désigner un référent pour chaque établissement de l'enseignement du secondaire et les organismes de formation du secteur (être présent chaque année).

➤ Rendre les offres d'emploi plus attractives et multiplier les supports (réseaux sociaux, plateformes et sites).

➤ Actions de Formation Préalable à l'Emploi financées par Pôle Emploi.

➤ Rendre la SCIC emplois solidaires plus incisive : CDI intérimaires, formation.

➤ Prime de cooptation d'un nouveau salarié présenté par un salarié déjà présent dans les effectifs.

• **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences – Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels**

Le bilan 2020 2022 de l'accord d'entreprise pour la GPEC et pour la sécurisation des parcours professionnels a été effectué. Il porte sur : Entretiens Professionnels Individuels, entretien des salariés en forfait jours, plan de développement des compétences (employabilité, formation,...), reconversion ou promotion par l'alternance, mobilité interne. IL est prorogé pour la période 2023-2025.

- **Création d'un organisme de formation référencé Qualiopi**

Suite au diagnostic effectué au 1^{er} semestre 2022 (identification des besoins, des ressources et partenaires internes et externes,...), la création d'un organisme de formation sera effectuée de septembre 2022 à fin 2023 (catalogue de formation, actions à conduire pour obtenir la qualification Qualiopi,...).

- **Elections professionnelles**

Les élections du personnel ont eu lieu fin novembre par voie électronique. Aucun candidat présenté par les syndicats n'est élu au 1^{er} tour faute de quorum. 78 % des électeurs ont voté FO. La CFDT a recueilli 22 % des votes, ce syndicat siègera mais ne sera pas signataire des accords (30 % des votes minimum requis).

Béatrice LE HENAFF

Vice-Présidente

Animatrice de la commission

Commission « Sport & Culture »

Partant des choix, des goûts et des aspirations des personnes accompagnées, la commission sport et culture travaille avec les professionnels à l'élaboration et à la concrétisation des projets avec la triple ambition de proposer aux personnes une **offre diversifiée et de grande qualité**, d'étayer toujours plus **le lien social et l'inclusivité** et surtout de démultiplier leur **potentiel créatif et expressif** par des pratiques originales.

1. Recensement du matériel sportif de l'association

La commission sport et culture avec l'aide des professionnels du sport ont pu recenser tout le matériel sportif de l'Association afin de pouvoir le mettre à disposition des familles adhérentes.



2. Step'tember

La commission s'est engagée dans l'évènement **STEPTEMBER** durant tout le mois de septembre avec l'ADIMCP 38 ce qui a permis aux 2 associations d'acheter des lecteurs de livres audio, des Victor Stratus. L'objectif étant de pouvoir faire des défis lectures entre les résidents de l'Isère et ceux de la Haute Savoie et de permettre aux familles et aux professionnels d'avoir accès à des bibliothèques auditives.

3. Les travaux engagés côté culture depuis 2022

- **Promotion de la lecture** : en lien avec Savoie-Biblio, l'association Valentin Haüy et les médiathèques du dispositif DAISYrable* de l'agglomération d'Annecy et du département (*pour rendre accessibles les bibliothèques aux personnes empêchées de lire en raison d'un handicap, d'un trouble « dys »...), toutes les personnes qui vivent avec un handicap (et leurs familles) peuvent avoir un accès à des **livres audios gratuits et illimités** sur simple inscription individuelle : <https://eole.avh.asso.fr/inscription-eole>, en téléchargement ou en CD (jusqu'à 10 CD tous les 15 jours expédiés sans frais à votre adresse) ; les établissements sont donc équipés d'appareils de lecture adaptés, Victor Reader Stratus.
- Partenariat consolidé avec **Zicomatic** pour vivre des événements culturels et sportifs forts avec une prédilection pour la musique comme le **Festival Musilac** (avec l'entremise également des mutuelles Malakoff) : 25 résidents et leurs accompagnateurs ont pu profiter des concerts de Musilac en juillet, tandis que les autres personnes ont bénéficié de spectacles dans les établissements ou encore à "**Festival en scène**" en octobre dernier au Phare de Chambéry.

- Partenariat privilégié avec l'**Ecole Supérieure d'Art d'Annecy Alpes**
Les Ateliers d'art animé par Claire Morard, enseignante de l'ESAAA, et ses étudiants, a fourni l'opportunité d'exposer les créations des artistes du Goéland et de l'Hérydan aux Beaux-Arts. L'événement intitulé « le cheval de Troie » a été présenté au public au moment du vernissage puis s'est prolongé jusqu'aux journées portes-ouvertes de l'école et ce fut une consécration remarquable.
- Théâtre : la **compagnie de l'Estrade de Poisy** a offert des places de spectacles aux résidents du Goéland ainsi que les bénéfices de la représentation de la pièce, *la Croisière s'abuse*.

4. Projet vidéo "en cours" : « le Ciné et Moi »

Nous travaillons en lien avec le conseil départemental, la DRAC, l'ESAAA et bien d'autres interlocuteurs à la mise en œuvre et à la réalisation d'un projet vidéo ambitieux, porté au départ par **le Goéland** (ce projet s'élargira sous différentes formes en fonction des demandes d'autres intéressés, d'autres établissements qui voudront bien nous rejoindre).

5. Manifestations et Recherche de fonds

Des manifestations comme Carnaval des villes de l'agglomération d'Annecy sont l'occasion de passer un bon moment festif tout en nous fournissant l'opportunité de récolter des fonds auprès d'un large public pour participer au financement d'activités sportives ou culturelles grâce par exemple à la vente de gaufres ou des cartes à gratter.

6. Groupe bénévoles

La commission a pu mettre en place un groupe de bénévoles sportifs et plus particulièrement pilotes tandemski afin de permettre aux enfants et adultes accompagnés par l'Association de bénéficier de sorties de ski. On remercie l'engagement des bénévoles tout au long de l'hiver.

La commission a bien d'autres projets et invite les parents qui le souhaitent à venir participer aux travaux de cette commission qui a pour but de permettre aux enfants et adultes, résidents de l'ADIMC 74, de vivre de beaux moments sportifs et culturels.

Pascale GAUTHIER

Pascale CORDONNIER

Administratrices

Animatrices de la commission

« Vacances »

Notre partenaire « Plein Les Yeux » n'a pu organiser cette année que 5 séjours pour 20 personnes par manque de coordinateurs :

- 4 personnes de « Bartavelle »,
- 4 de l'ESAT
- 12 du « Goéland »

ont pu bénéficier de 8 jours de vacances.

Globalement tous ces vacanciers sont allés :

- dans le Var,
- en Ardèche à Vogüé,
- à Autrans,
- dans les Monts du Lyonnais chez un vigneron

et sont revenus enchantés de leur séjour.

Huit sont partis avec leur famille :

- 2 jeunes du CEM,
- 2 de l'Hérydan,
- 2 du Goéland,
- 2 de l'ESAT.

Une jeune du CEM est allée 13 jours en colonie en Alsace avec l'Association Vie ta Colo et deux autres du SESSAD en séjours sportifs en Savoie.

Etant adhérents à l'association ADIMC 74, tous ces vacanciers ont pu bénéficier de chèques vacances ainsi que certains parents qui avaient joints au dossier leur avis d'imposition.

Depuis 2022, les travailleurs en ESAT s'ils ne bénéficient pas de chèques vacances via leur CCAS, peuvent en bénéficier par l'intermédiaire de notre partenariat ANCV/Paralysie Cérébrale France.

Dorénavant, l'ANCV n'accordera des aides que sur 3 séjours durant une période de 5 années sauf sur demande de dérogation très motivée.

Plein Les Yeux n'organisera que 3 séjours sur juillet et août 2023 pour 12 adultes, par manque d'encadrement.

Marie-Hélène LAXENAIRE

Secrétaire adjointe

Administratrice déléguée « Vacances »

FÉDÉRATION PARALYSIE CÉRÉBRALE FRANCE

Le projet est en amont, l'organisation est en aval.

Si les difficultés continuent d'impacter très largement la qualité des accompagnements, le réseau de Paralyse Cérébrale France fait preuve de remarquables capacités d'initiatives en matière d'innovation et de transformation.

Développement de l'autonomie par la formation, par une communication adaptée, par l'accès aux apprentissages, par une plus grande personnalisation des aides techniques... de nombreux projets continuent de faire vivre une ambition commune et partagée dans les réponses aux besoins et attentes des personnes.

Il faut tenir, il faut rester en mouvement, garder le sens de nos projets associatifs.

1. Le congrès fédéral de Reims

Le congrès 2022 a été un très grand cru de l'avis de toutes et tous.

Le rayonnement et la qualité de ce congrès tant sur la forme que le fond ont démontré, si besoin était, que la fédération avait véritablement franchi un palier à travers la présence, à ces travaux, de nombreuses fédérations, associations et fondations partenaires qui participent, à ses côtés, au renforcement des droits des personnes en situation de handicap.

En abordant de front les grands enjeux de ces prochaines années en matière d'auto-détermination, de compensation, de parcours scolaire et professionnel, d'un meilleur accompagnement de la paralysie cérébrale en faveur de la participation sociale des personnes et enfin, de vie affective et sexuelle, la fédération a démontré tout à la fois sa singularité, sa liberté de ton et son esprit constructif pour bâtir, aux côtés des pouvoirs publics et de nos partenaires, une société qui prend toujours mieux en compte les aspirations de vie des personnes en situation de handicap.

L'intervention d'Hélène GEURTS, enseignante / chercheuse sur les sujets de l'autodétermination et de l'accompagnement des individus à besoins spécifiques dans une dynamique d'inclusion, les tables-rondes, la présence de la Ministre Geneviève DARRIEUSSECQ à la séquence si émouvante de la célébration des 50 ans de l'Association d'Aide aux IMC du Nord et de l'Est et les ateliers sur le thème de : « L'innovation fait réseau » ont rythmé un congrès riche en contenus et en émotions.

Cap maintenant sur l'Anjou et Angers les jeudi 4 et vendredi 5 avril 2024. Le thème sera centré autour de la Communication Alternative et Améliorée (CAA) et ses enjeux pour les personnes qui vivent avec une paralysie cérébrale ou un polyhandicap.

2. Les journées d'étude du réseau

Si le congrès est une bonne occasion de lever la tête, les journées d'étude s'inscrivent également comme un temps fort de la vie fédérale.

Celles-ci nous permettent de mettre en partage les bonnes pratiques professionnels, les innovations et d'identifier les freins et les difficultés qui peuvent voir le jour dans les projets.

La journée d'étude du jeudi 24 novembre dernier sur le thème : « Des habitats inclusifs pour qui ? Du développement des projets, à l'animation et à la coordination des services d'accompagnement à domicile associés » nous a permis, par exemple, d'élaborer avec vous un plaidoyer précis sur la base de vos retours d'expérience.

Ce plaidoyer a été porté par la fédération dans les différentes instances où nous siégeons et a permis d'identifier très tôt les obstacles comme celui, par exemple, de la réglementation incendie.

Cette méthode participative et collective dans la construction de nos plaidoyers, nous la conserverons car elle est gage d'efficacité et, surtout, de réalité en collant aux problématiques du terrain.

3. Le programme fédéral de formation d'experts d'usages

Nous avons lancé, il y a un an, un ambitieux projet de formation d'intervenants experts d'usages.

Il s'agit de permettre à des personnes en situation de handicap d'être pleinement actrices de leur futur accompagnement et de monter en compétences sur leur manière de transmettre leurs expériences de vie aux futurs professionnels au sein des écoles du travail social et du soin notamment.

Après une première année pilote qui en comptera trois, nous mesurons à quel point ce projet est porteur de sens. Il valorise la fédération auprès des pouvoirs publics et de son écosystème, il matérialise le projet fédéral et il permet, aux personnes, d'acquérir de nouvelles compétences.

Ce programme est maintenant parfaitement identifié et reconnu par le Ministère délégué chargé des personnes handicapées ou le Secrétariat Général du Comité Interministériel au Handicap (SG CIH). L'AGEFIPH est aux côtés de la fédération depuis le début et deux nouveaux partenaires ont matérialisé leur intérêt à savoir : l'État et la Mutuelle INTÉGRANCE.

Nous avons lancé parallèlement une étude juridique visant à investiguer la question du futur statut d'exercice professionnel des experts d'usages et la compatibilité du cumul entre des allocations, des prestations et des revenus professionnels à temps partiel. Cette étude débouchera, dans les prochaines semaines, sur des propositions concrètes à destination du Gouvernement et du Parlement.

Une première promotion sera donc officialisée au mois de septembre et la fédération accompagnera le déploiement des experts d'usages sur le terrain et notamment dans les centres de formation.

Un nouvel appel à candidatures sera lancé, d'ici à quelques semaines, pour rejoindre une deuxième promotion. La dynamique est donc en route. Nous commençons à réfléchir à l'idée d'une académie, car au-delà du soutien transitoire de nos partenaires, il est nécessaire que ce projet trouve un modèle économique pérenne. Nous y reviendrons dans les prochains mois.

4. La crise de l'accompagnement

Cette crise de l'accompagnement, au-delà des annonces salutaires de la conférence des métiers du médico-social par le Premier ministre, continue d'interroger l'attractivité des métiers du l'humain, tant à domicile qu'en établissements, et les mesures structurelles et conjoncturelles qu'il convient de prendre pour mettre fin à cette logique mortifère de déqualification et de paupérisation de ces filières.

Cette crise impacte encore massivement les établissements et services médico-sociaux et donc la vie d'une partie de nos concitoyens en situation de handicap.

Nous ne cessons, depuis trois ans, de réclamer les conditions d'un secteur médico-social rénové et attractif pour conduire une transformation de l'offre avec un niveau de professionnels formé et motivé.

Si l'augmentation du point d'indice a été acté au mois de septembre, le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, Jean-Christophe COMBE, a redit au même moment qu'il n'y aurait pas d'extension de la revalorisation de 183 € net / mois au personnel administratif et technique des établissements sociaux et médico-sociaux.

Le « Ségur pour tous » n'est donc pas atteint. Des catégories de personnel sont toujours oubliées des revalorisations salariales, les différences de salaire avec le sanitaire se sont irrémédiablement creusées, la paupérisation du secteur reste bien malheureusement d'actualité.

La fédération, comme encore récemment lors du dernier Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), continuera de plaider pour que des accords interviennent dans les meilleurs délais. Il en va de la survie du secteur médico-sociale.

5. Garder le sens de nos projets associatifs

Je l'écrivais en introduction de mon propos : les difficultés continuent d'impacter très largement la qualité des accompagnements.

Je le répète : il faut tenir, il faut rester en mouvement, garder le sens de nos projets associatifs.

Le projet doit rester en amont et l'organisation en aval. Il ne nous faut pas céder un pouce sur ce point.

Je sais les difficultés, la pression de tous les obstacles qui remet en cause des projets que l'on croyait pérennes, la précarité qui peut alors s'abattre sur les personnes concernées.

Pour les personnes aussi, ce sont leurs aspirations qui priment, l'organisation est en aval, elle doit en découler, elle demeure un moyen pour y répondre.

Je connais la grande force et la grande résistance des associations face aux difficultés rencontrées. Sachez que votre fédération sera toujours à vos côtés pour vous apporter un surplus d'énergie pour les surmonter. La fédération sait et saura intensifier une communication globale, accentuer la pression sur l'ensemble de son écosystème, canaliser le poids de tout un réseau et enfin, identifier des alliances avec d'autres partenaires pour démultiplier l'impact de ses plaidoyers.

CONCLUSION

« Dans 20 ans vous serez plus déçus par les choses que vous n'avez pas faites que par celles que vous avez faites. Alors sortez des sentiers battus. Mettez les voiles. Explorez. Rêvez. Découvrez. » - Mark TWAIN.

Mettons les voiles sur 2023 / 2024, donnons un sens à chacune de nos actions, et que chacune de nos actions aient un impact sur la vie des personnes que nous représentons.

Jacky VAGNONI

Président de PARALYSIE CEREBRALE France
Représentant de l'ADIMC 74 pour la fédération.

Mardi 23 mai 2023.

ATMP 74

INTRODUCTION

L'année 2022, surtout en début d'année, est restée perturbée par la pandémie au niveau des réunions. Des adaptations ont toujours été mises en place : présentiel et/ou visioconférence selon les niveaux de transmission du virus.

1. Quelques points d'activité

- Cinq conseils d'administration, ainsi que l'assemblée générale le 21 avril 2022 à La Roche sur Foron, se sont déroulés soit en visioconférence, soit en visioconférence et en présentiel.
- Le travail des commissions a continué, le plus souvent en visioconférence.
- La recherche de locaux sur Cluses et Thonon a continué en 2022. A ce jour aucune piste n'est finalisée. Mais nous avons de bons espoirs. Les administrateurs locaux et le Président restent mobilisés sur ce point.
- La journée partenariale s'est tenue à Cluses le 18 octobre. Une belle influence était encore au rendez-vous. Une nouvelle journée est prévue en 2024.

2. Une crise des ressources humaines

Depuis trois ou quatre ans, l'ATMP 74 rencontre des difficultés, comme beaucoup d'autres services ou établissements médico-sociaux, pour pérenniser un effectif stable, formé et pleinement opérationnel. L'année 2022 a vu cette tendance s'accroître.

Cela nous oblige à dépenser beaucoup d'énergie et de temps pour maintenir les équipes en état d'exercer leur mission d'accompagnement protectionnel auprès des personnes vulnérables pour lesquelles l'ATMP 74 est nommé mandataire judiciaire.

Entre les recherches de candidats, les entretiens de recrutement, les négociations d'embauches, les prises de fonction, les tutorats à assurer, les passations des « dossiers » d'un salarié à un autre, les cadres de direction et les équipes de terrain voient leurs emplois du temps saturés par la préoccupation « ressources humaines ».

Cela se fait au détriment des objectifs que nous nous sommes fixés tant au niveau du Plan Associatif Global que du Projet de Service. Nous le regrettons. Mais en cas de tempête il faut savoir réduire la voilure pour préserver l'essentiel.

Nous espérons que les travaux d'élaboration d'une nouvelle Convention Collective Unique permettront effectivement une clarification des missions des mandataires judiciaires, une reconnaissance de leur métier spécifique, et une revalorisation salariale pérenne à la hauteur de ce que l'on attend d'eux.

3. Des évolutions législatives sans vision

A l'issue de la remise des conclusions du groupe de travail interministériel en toute fin d'année 2021, nous espérions la mise en place d'une commission inter ministérielle permanente qui en reprendrait les préconisations, dans le but de les approfondir. Malheureusement, cette commission n'a pas vu le jour.

Cependant, une loi est actuellement en préparation : la loi « bien vieillir ». Elle ne concerne pas spécifiquement la PJM, mais elle intègre des dispositions concernant la protection des personnes majeures, notamment l'élaboration d'une charte éthique du mandataire judiciaire à la protection d'un majeur et la mise en place d'une formation annuelle des mandataires.

Elle envisage l'élargissement de la liste des personnes pouvant être habilitées (au sens de l'habilitation familiale) et la possibilité, pour le juge, de nommer une personne habilitée de « remplacement ».

Ces dispositions sont les bienvenues, mais elles sont bien loin de prendre en compte la totalité des enjeux de la PJM mis en lumière par le groupe de travail interministériel.

4. Des objectifs sociétaux décalés par rapport aux moyens de la PJM

Voici un extrait de la définition actualisée de la PJM : « *Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs exercent à titre habituel les mesures de protection des majeurs que le juge des tutelles leur confie au titre de*

mandats spécifiques, tels que la sauvegarde de justice, la curatelle, la tutelle ou la mesure d'accompagnement judiciaire ».

Leur mission vise à soutenir les libertés fondamentales de la personne protégée et l'exercice de ses droits. Elle vise également à promouvoir son autonomie, autant qu'il est possible, et son aptitude à décider en s'assurant de l'expression de sa volonté.

Elle est d'assurer, dans le cadre du mandat qui leur a été confié, la protection juridique de la personne et de ses intérêts patrimoniaux et de contribuer à son accompagnement en lien avec les autres professionnels et intervenants.

L'enjeu est l'écart considérable entre les moyens humains dont dispose l'ATMP 74 et le temps nécessaire pour atteindre les exigences exprimées.

Il est dit qu'il faudrait ramener le nombre de personnes suivies par un mandataire à 40 au lieu de 51 à l'ATMP 74, voire 60 dans certains autres SMJPM. Nous en sommes donc loin.

Le parlement a voté une loi de financement 2023 avec une augmentation sensible du budget de la PJM (92 Millions d'Euros soit 12,5%) dont une bonne partie sera absorbée par la revalorisation des salaires suite aux décisions « Ségur ». Il en reste une petite partie (30 millions d'Euros) dont nous pensons qu'elle sera dédiée aux créations de poste. Mais à ce jour nous n'avons aucune information corroborant cette hypothèse. Cet effort est à poursuivre.

C'est le sens des démarches de lobbying que nous avons entreprises auprès des élus Haut Savoyards, avec l'appui de l'UTRA PJM.

5. La place des personnes protégées au sein de l'ATMP 74

Le sigle ATMP 74 se décline de la façon suivante : Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Haute Savoie. C'est dire que l'ATMP 74 a vocation à être une association de personnes protégées !

La volonté d'associer les majeurs protégés à la vie « institutionnelle » de l'Association ne date pas d'hier. La loi ne prévoit pas de cadre formel pour cela dans les SMJPM à l'instar des Conseils à La Vie Sociale dans les établissements et services médico-sociaux.

Il a fallu innover.

La création des Conseils des Majeurs Protégés au sein de l'ATMP 74 a pour objectif de favoriser l'expression, la participation active des personnes majeurs protégés afin de recueillir leurs avis, leurs ressentis, leurs propositions.

C'est un lieu d'écoute, de partage, de confrontation de points de vue.

C'est un lieu où on peut inventer collectivement.

C'est un lieu d'exercice du pouvoir d'agir des personnes quel qu'elles soient.

Le premier Conseil des Majeurs Protégés a été mis en place sur les antennes de Cran-Gevrier Est et Ouest en novembre 2016, il y a presque 7 ans. Un deuxième Conseil a été créé sur les antennes de Cluses et La Roche en octobre 2019. Et le Conseil des antennes d'Annemasse et Thonon verra le jour le 22 septembre 2023.

Au-delà de ces trois Conseils des Majeurs Protégés, les personnes majeures protégées ont toute leur place dans l'Association des Majeurs Protégés de Haute Savoie, qu'elles peuvent y adhérer comme tout à chacun, avec tous les droits que cela leur donne pour assister aux Assemblées Générales, voire présenter leur candidature au Conseil d'Administration.

CONCLUSION

Dans ce contexte difficile, nous devons à ceux que nous assistons ou que nous représentons de rester mobilisés et confiants dans nos valeurs.

Le Conseil d'Administration s'attache à entretenir un climat de bienveillance ... à défaut de sérénité !

C'est par la confiance que l'on obtient le meilleur de chacun d'entre nous.

« *La confiance est un élément majeur : sans elle, aucun projet n'aboutit.* »

Éric Tabarly. Mémoires du large.

Jacky VAGNONI

Président adjoint de l'ATMP 74, mandaté par l'ADIMC 74 pour la représenter au sein du CA de l'ATMP 74.

Résolutions

Le Conseil d'Administration propose à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire les résolutions suivantes :

1ère résolution :

L'Assemblée Générale approuve le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022.

2ème résolution :

Après avoir entendu son rapport, l'Assemblée Générale approuve le rapport moral de la Présidente.

3ème résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Trésorier de l'association et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice 2022, approuve les comptes annuels de l'association tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

4ème résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport établi par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code du commerce, approuve les conventions visées au dit rapport.

5ème résolution :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2022 de la vie associative, d'un montant de **273 904 €** en mise en report à nouveau créateur.

6ème résolution :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2022 de la production des Ateliers de Novel, d'un montant de **167 043 €**, en mise en report à nouveau créateur.

7ème résolution :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2022 de l'établissement « écart », d'un montant de **204 430 €**, en mise en report à nouveau créateur.